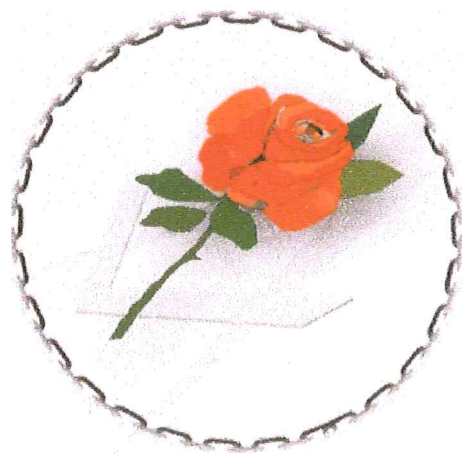


COLLOQUE

CLIMAF

Centre de Liaison International de
la Maçonnerie Féminine



**Femmes et Démocratie
Communauté de destin et
de responsabilités**

PARIS, 29 MARS 2003

CLIMAF – COLLOQUE

Femmes et Démocratie

Communauté de destin et de responsabilités

Paris 29 mars 2003

**Nos conférencières
(selon ordre des interventions) :**

Yvette ROUDY
Ancienne ministre
Parlementaire honoraire
« Femmes et Démocratie »

Marie-Claude VAYSSADE
Députée Européenne – Membre du Centre National d'Information du droit
des femmes
« Les femmes et le débat sur l'avenir de l'Europe »

Nicole AMELINE
Ministre de la Parité et de l'Egalité Professionnelle
« Utopie et parité »

Tenue au 1^{er} degré

« Les Femmes et l'Europe, aujourd'hui et demain : un autre regard »
par Françoise Mic.:

Après une allocution de bienvenue de la Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France, Marie-France Picart, la Présidente du CLIMAF, Gloria Vannini, de la Grande Loge Féminine Italienne déclare le colloque ouvert.

Discours d'ouverture de Gloria Vannini, Présidente du CLIMAF Membre de la Grande Loge Féminine d'Italie

Aujourd'hui nous sommes réunies ici pour parler du rapport existant entre les femmes et la démocratie ; ce rapport est si étroit et évident que l'on peut affirmer que femmes et démocratie ont une communauté de destinée et de responsabilité.

Le CLIMAF, organisation qui réunit toutes les obédiences féminines maçonniques de l'Europe et dont je suis la Présidente, est fier d'avoir contribué à la réalisation de ce congrès qui offrira sûrement connaissances et possibilité de réflexion très importantes, qui nous permettront de faire avancer le débat à l'intérieur et à l'extérieur de nos obédiences.

Cependant aujourd'hui, il n'est pas possible de ne pas considérer ce qui arrive dans le monde. On est en train de faire une guerre près de nous et jamais comme en ce moment les femmes doivent se sentir impliquées à soutenir un processus de paix et de détente.

Les femmes conscientes des effets négatifs de la guerre doivent réussir à s'unir et à s'organiser pour favoriser toutes les initiatives qui permettront un franchissement du conflit et ainsi faciliter le processus nécessaire pour réaliser la paix.

Les femmes ont combattu beaucoup pour obtenir la parité et nous continuons à combattre pour que dans nos pays réciproques soient approuvées les lois électorales qui permettent une représentation électorale équilibrée ; nous sommes fières de porter en avant nos batailles dans le respect de la différence de genre ; mais il faut fournir un contenu aussi à ces énonciations théoriques et quel contenu meilleur que ce qui unit les femmes dans la réalisation d'une société dans laquelle sont respectées les différences et les individualités et où est permise une coexistence pacifique.

Nous vivons dans une société complexe, la gestion de la complexité est difficile, mais pas impossible.

Nous sommes en train de traverser un moment historique confus et problématique, mais nous savons que du chaos peut naître un nouvel ordre, donc le chaos ne doit pas effrayer, mais il doit nous pousser à trouver des stratégies pour le contenir et le dépasser.

Les notions de liberté, égalité et fraternité sont aujourd'hui à la base de toutes les démocraties modernes, et doivent être soutenues et appliquées.

Les femmes, de manière responsable devront s'engager sur les points culturels, économiques et politiques pour les rendre concrètement réalisés et appliqués.

Je suis sûre que les contributions que nous entendrons aujourd'hui nous permettront de clarifier notre devoir et les modalités de réalisation.

Je souhaite à toutes les participantes un bon et avantageux travail et j'introduis tout de suite la première conférence.

FEMMES et DÉMOCRATIE

Yvette ROUDY

Madame la Présidente, mes Chères Amies,

Au moment où éclate à nos portes une guerre qu'un Etat prétend mener au nom de la démocratie, une démocratie qu'il voudrait imposer par la force, on est tenté de se demander jusqu'où peut aller le dévoiement de ce beau nom qui incarne à nos yeux le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. En même temps, on peut s'interroger sur ce qu'aurait pu être la décision d'entrer en guerre si elle avait été décidée par une assemblée élue composée pour moitié de femmes, comme l'exige la démocratie paritaire. Nul n'ignore que par leur culture, leur expérience de vie, les femmes ont fort peu de goût pour la violence et les armes, peu d'admiration pour les exploits dits « virils » ; en revanche, elle sont capables, en cas de conflit, de faire preuve d'un grand sang-froid et de démontrer des qualités certaines de négociatrices et de diplomates, malheureusement fort peu utilisées.

Et ceci nous amène au cœur du sujet d'aujourd'hui : « Femmes et Démocratie », c'est-à-dire présence, participation des femmes dans les lieux de décisions touchant aux affaires publiques et celles de l'Etat. Enorme débat, débat très vieux, très ancien, débat récurrent que l'on a vu surgir au rythme des histoires des divers pays, à chaque moment tragique. Je parlerai surtout de la France puisque nous sommes ici en France.

On a vu surgir ce débat, au moment de la Révolution, pendant les périodes de guerre, les périodes de trouble, lorsque les règles de l'Etat patriarcal s'effacent devant l'urgence des situations et que les femmes prétendent sortir de la sphère du privé pour entrer dans la sphère du public ou parce qu'on a tout simplement besoin d'elles, comme on l'a vu pendant la guerre de 14-18. C'est un débat qui est encore actuel, avec chez nous, très récemment, la sortie d'une loi, la loi sur la parité, dont on verra comment elle a été utilisée. C'est un débat de plus en plus visible parce que la mondialisation et l'internationalisme s'invitent dans toutes les discussions au moment de l'entrée de certains pays dans l'Union européenne ou encore lors de la rédaction de la Constitution européenne ou encore lors des grandes conférences de l'ONU, l'UNESCO... et ce débat est au premier plan dans toutes les discussions, d'une manière de plus en plus visible. L'absence des femmes est de plus en plus remarquée.

C'est un débat incontournable, même s'il n'est mené que par une poignée de femmes, et je crois que c'est assez curieux... une poignée de femmes pugnaces, certes, mais peu nombreuses. On n'a jamais vu les femmes se mobiliser en masse et descendre dans la rue pour exiger une représentation paritaire. Ce n'est pas quelque chose qu'elles considèrent comme étant de première urgence. Enfin, c'est un débat particulier en France : le pays des droits de l'Homme, les biens nommés, où un demi-siècle après l'obtention du droit de vote nous nous retrouvons la lanterne rouge des 15 pays de l'Union européenne, à la case 13 très exactement, juste avant l'Italie et la Grèce, après l'Irlande, après l'Espagne, après le Portugal, et au niveau mondial, nous nous retrouvons à la case 65, entre l'Uruguay et la Slovénie. Cette place

normalement devrait faire rougir nos hommes politiques qui sont, eux, responsables de la situation.

L'opinion publique aime voir des femmes en politique, l'opinion publique est favorable à 80 % de la parité, mais ce sont les hommes en place qui freinent et qui considèrent toujours qu'une place pour une femme, c'est une place en moins pour un homme. Et nos dirigeants, récemment, viennent de montrer au moment des législatives qu'ils ont préféré payer, comme la loi l'autorisait, et moi je dis « payer » comme les industriels paient le droit de polluer, plutôt que d'ouvrir la porte aux femmes. La loi prévoyait 50 % de candidates aux législatives. Le parti du Président en a présenté un peu moins de 20 % et le parti socialiste, pourtant initiateur de la loi, à peine 30. Résultat : nous avons augmenté d'à peu près 1 % et nous sommes passées autour de 12 % de représentation féminine au Parlement ; à cette allure, d'ici 200 ans, peut-être la parité, si nous ne faisons rien bien sûr. Nous sommes un cas, nous sommes une exception : l'exception française. Les raisons, on les connaît : c'est certes le mode de scrutin, notre Histoire, mais surtout la misogynie particulière des hommes politiques français.

Lorsque a éclaté la Révolution, ça a été une formidable occasion manquée. Les femmes entendant parler de liberté, d'égalité, de fraternité, elles ont cru que ça les concernait aussi : elles sont sorties, elles ont créé des clubs, elles ont participé à des discussions, elles ont discuté dans la rue, dans les assemblées, elles ont préparé des pétitions, présenté des revendications, se sont présentées en délégations, elles prétendaient porter la cocarde et porter les armes. Et ça s'est très mal passé. Une réaction très forte s'est organisée : Théroigne de Béricourt, qui était une des actrices de ce mouvement, a été si mal traitée et fouettée publiquement dans la rue qu'elle en est devenue folle ; et pour mettre un terme à ce que les hommes considéraient comme étant une agitation déplorable, on a sorti la déclaration des droits de l'Homme qui était bel et bien, et toujours, la déclaration des droits de l'Homme où il était clair que les femmes n'étaient pas concernées.

Olympe de Gouge, la première, a mis le doigt sur cette bavure républicaine en répondant à cette exclusion par sa fière déclaration des droits des femmes, et la phrase restée célèbre « *la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune* ». Olympe n'est jamais montée à la tribune, mais elle est montée à l'échafaud très vite, en 1793.

Les hommes de l'Assemblée, les Conventionnels à l'époque, étaient à ce point inquiets qu'ils ont décidé de trancher le débat, qui commençait à être très chaud, par un vote. Ils ont confié un rapport à un Conventionnel qui s'appelait Amar et, qui concluait très sérieusement que les femmes ne pourraient pas exercer de droit politique, ni prendre de décisions, ni prendre une part active aux affaires du gouvernement, ni délibérer en association sous peine d'être poursuivies, arrêtées. C'est une loi républicaine, mes Chères Amies, qui nous a exclues. Il était donc normal que nous demandions qu'il y ait une loi, aujourd'hui, républicaine pour nous restituer des droits dont nous avons été privées. Quand les choses ne se font pas normalement et naturellement, les lois sont là pour rétablir un peu plus d'égalité.

Après cela, autre avatar, nous avons vu arriver Napoléon qui considérait que la femme était donnée à l'homme comme l'arbre à fruits au jardinier. Il a consolidé le statut en le corsetant dans une série de lois qui nous réduisaient à l'état et au statut des fous et des enfants. Ensuite, il y a eu encore une occasion manquée en 1848 avec un suffrage qu'on a appelé « universel ». Une autre occasion manquée en 71 où pourtant des femmes comme Louise Michel ont su faire leurs preuves.

Le XIX^e siècle a correspondu à l'écrasement total des femmes avec le triomphe d'une double morale sexuelle féroce, très répressive pour elle et très permissive pour lui. À chaque révolution, à chaque occasion, les femmes sortaient, tentaient de s'exprimer et chaque fois on les renvoyait chez elles. Puis, il y eut l'avènement du socialisme, on aurait pu croire que les principes égalitaires auraient pu les aider, et on vit surgir des femmes comme Hubertine Aucler qui annonçait sa volonté de ne pas payer d'impôt tant qu'elle ne pourrait pas voter ; naturellement, elle a été poursuivie, elle a fait un peu de prison, elle a été obligée de payer l'impôt, elle n'a toujours pas voté.

Et puis il y a eu des femmes qui ont essayé de forcer les portes en se présentant à des élections, comme Jeanne Derouin qui déclarait « *une assemblée législative entièrement composée d'hommes est aussi incompétente pour faire des lois qui régissent notre société que le serait une assemblée composée de privilégiés pour discuter des intérêts des travailleurs* ». Jeanne Derouin a eu des débats très vifs avec, encore un avatar, un homme qui s'appelait Proudhon, qui était d'une misogynie féroce, et qui a joué un grand rôle dans l'histoire du mouvement ouvrier et des socialistes. Au moment des réunions de l'International socialiste, les débats résonnaient des éclats de voix de Proudhon qui s'opposait à Marx, Engels, Bebel qui, eux, étaient favorables au droit de vote des femmes et aux femmes. Mais pour lui, Proudhon, les femmes devaient rester ménagères et courtisanes, et surtout ne pas travailler. Il y a eu une discussion entre Proudhon et Jeanne Derouin, qui était une remarquable syndicaliste et qui disait « mais enfin, laissez travailler les femmes, elles ont un salaire... », « non, non, non l'atelier n'est pas pour les femmes, ce n'est pas convenable pour elles et ce n'est pas décent », disait Proudhon. Et Jeanne Derouin répliquait la phrase célèbre toujours moderne « *changez les conditions de travail de l'atelier, n'en chassez pas les femmes* ». On entendait des arguments du genre « elles ne sont pas prêtes ! » pour le droit de vote, « elles sont trop fragiles », « leur nature s'y oppose »...

Il a fallu la démonstration éclatante, pendant la guerre de 14-18, où tous les hommes ont été appelés au front et où un ministre, René Viviani, a eu l'idée de mobiliser les femmes pour faire marcher le pays. Les femmes ont fait rentrer les récoltes, tourner les administrations, on les a vues conduire des taxis, receveuses dans les trains, conductrices, porteuses de bagages, transporter des sacs de charbon, on les a vues dans les banques, faire tourner les industries, dans les usines, partout. Albert Thomas, qui était un ministre du Travail intelligent, a eu l'idée d'adapter les outils de production à cette nouvelle main d'œuvre efficace et très compétente. Ce fut une révélation ! Les hommes, émerveillés, n'en revenaient pas ! Et le capitalisme découvrit une nouvelle main

d'œuvre, docile, aimable, habituée à obéir, sans histoires, peu exigeante sur les salaires, et il allait s'en souvenir !

En fait, « *la guerre a été une terrible faiseuse d'égalité* » a écrit un chroniqueur, et le féminisme fit des pas de géant parce que, ce faisant, les femmes goûtaient à l'indépendance, à la liberté, à l'action, à la créativité, à la responsabilité ; elles prenaient conscience de leurs capacités, de leurs valeurs, de leurs compétences. Une nouvelle femme allait naître de cette terrible guerre et les hommes en avaient peur.

Au lendemain de l'Armistice, la Grande-Bretagne donnait le droit de vote aux femmes et le premier ministre britannique déclarait qu'elles l'avaient bien mérité, « nous leur devons, c'est une dette ». Et que s'est-il passé chez nous ? Eh bien nous, on a eu droit à la loi 1920, cette loi cruelle qui faisait de l'IVG un crime parce que nos législateurs n'avaient qu'une idée, c'est faire rentrer les femmes à la maison afin qu'elles fassent des enfants.

Après cela, ils se sont lancés dans d'interminables discussions sur l'opportunité de donner le droit de vote aux femmes, des discussions qui ont duré de la première guerre mondiale jusqu'à la seconde guerre mondiale. Et si de Gaulle n'était pas arrivé en imposant le droit de vote, ils y seraient encore. De Gaulle suivait les recommandations du Conseil national de la résistance mais c'est lui, de Gaulle, un général, qui par ordonnance a donné le droit de vote aux femmes.

Après cela, un long tunnel... et qu'est-ce qui s'est passé du côté des femmes ? Elles se sont battues pour desserrer le corset de l'IVG, qui était considéré comme un crime, elles ont passé beaucoup de temps sur cet objectif, elles se sont beaucoup moins préoccupées de leur entrée en politique dont elles ne voyaient pas toujours le lien avec leurs conditions de vie. Le thème de la représentation parlementaire a mis du temps à resurgir. Il est revenu chez nous par l'Europe, en 1979, par le Conseil de l'Europe qui a fait surgir ce mot nouveau « parité » qui a plu et qui a fait recette.

Après cela – je vais essayer d'aller très vite pour ne pas déborder – en 92, nous avons eu la Charte d'Athènes qui recommande aux Etats membres de prendre des mesures pour assurer une représentation paritaire des femmes dans les lieux de décisions. Cette Charte d'Athènes a immédiatement provoqué dans toute l'Europe, dans les milieux féminins, d'énormes débats. On a écrit des livres, on a organisé des colloques, on a organisé des séminaires. Françoise Gaspard et Anne Le Gall, qui est peut-être ici, ont écrit un livre excellent, j'en ai fait un moi-même, bref, on a multiplié les débats après 92, mais tout en restant dans le cercle féminin. Les hommes politiques ne voyaient rien, n'entendaient rien, ne disaient rien... ils ne voyaient pas !... ça, c'était l'angle mort de leur vision, les femmes c'est là-bas, quelque part.

Jusqu'au jour, je crois que ça a été important, où j'ai rencontré Simone Veil – que je connaissais, que j'avais connue au parlement européen – qui est féministe, et où je lui ai dit « nous devrions faire quelque chose ». Et on a décidé de regrouper dix femmes, cinq de droite et cinq de gauche, anciennes ministres, pour sortir un manifeste tout en recherchant un support médiatique, puisque sans la médiatisation on n'arrive jamais à se faire entendre. Nous

avons sorti un manifeste en 1996, on a eu la couverture de « L'Express »... et on demandait quoi ? Eh bien on disait que la situation était intenable et ne pouvait pas durer, qu'il fallait s'inspirer des modèles scandinaves qui existent – en Suède, elles sont à 45 % et les pays scandinaves sont au-dessus de 30 %. Trente pour cent, c'est la masse critique.

Nous avons dit « s'il faut des quotas, utilisons des quotas », mais les quotas ne sont pas bien vus. Certains disent « c'est vraiment une honte que d'avoir à utiliser des quotas » et moi je dis « oui, mais la situation actuelle est encore plus honteuse ! Si on ne peut pas faire autrement, allons vers les quotas ». Mais alors, à ce moment-là on s'est lancé dans un autre débat – on adore les débats en France – sur la question de savoir si ce n'était pas anticonstitutionnel ! Bref, nous avons tranché, dans le manifeste nous avons dit « très bien, si vous pensez qu'il est anticonstitutionnel de faire appel à des quotas » puisqu'il paraît que quand on décide d'un quota, là on entame la Constitution qui déclare l'égalité. J'ai trouvé toujours que c'était un petit peu bizarre comme interprétation : un quota c'est fait pour établir l'égalité et on me dit que c'est un principe qui porte atteinte au principe de l'égalité entre les citoyens ; mais comment voulez-vous réduire les inégalités si vous vous empêchez d'avoir des discriminations positives ?

Ce blocage est très profond en France, c'est très mauvais ! Nous avons des blocages, en France, considérables qui n'existent pas dans les autres pays. Donc notre manifeste recommandait le non cumul des mandats... – et enfin, une loi. Le journal qui lançait notre manifeste est allé interroger les hommes politiques qui étaient en place à ce moment-là. Monsieur Juppé, Premier Ministre a dit « ah oui, c'est intéressant, on peut y réfléchir » et Jospin, qui était premier secrétaire a dit « ça m'intéresse ». Il se trouve que Lionel Jospin est un féministe. Je sais qu'il n'est pas très à la mode en ce moment, mais il a fait une chose superbe et très courageuse. Il avait dit « oui, je ferai une loi », il l'a faite. Il n'a pas attendu. En 97, Jospin promet de présenter 30 % de femmes aux législatives, pour son parti. Il l'a fait et aux élections de 97, dans le groupe socialiste, les femmes ont triplé : elles sont passées de 6 à 18 % par la volonté politique, c'était la stratégie norvégienne.

Je disais toujours « optons pour la stratégie norvégienne, à chaque fois un pas en avant, doublons à chaque étape et au bout de dix ans nous aurons la parité » - une stratégie graduelle par la volonté. En 99, nous avons eu le changement de la Constitution qui dit désormais « la loi favorise l'égalité d'accès ». Ce n'est pas « la loi impose », j'aurais préféré, mais c'est tout ce qu'on a pu obtenir, le Président de la République n'était pas très très favorable, a fini par accepter. Roselyne Bachelot avait fait un travail auprès de lui, il faut le dire. En 2000, nous avons eu la loi. La loi que nous avons est excellente pour les élections à la proportionnelle notamment pour les villes de plus de 3 500 habitants. La proportionnelle favorise toujours les listes municipales comptant au moins 3 femmes par tranche de 6. Ce qui fait que nous sommes passées de 22 % à 47,5 % de femmes dans les Conseils municipaux, « là est le vivier », c'est là qu'il faut voir et ce qu'on peut faire avec ces femmes qui vont connaître une remarquable expérience dans les Conseils municipaux et qui devront ensuite se lancer à l'assaut des autres assemblées ; passer de 22 % à 47 % ce

n'est pas mal. Mais pour les autres élections, les législatives, ce n'est pas la proportionnelle.

La loi nous dit : les partis doivent présenter 50 % de candidates sinon, sanction financière, l'indemnité que verse l'Etat va baisser. Eh bien les dirigeants politiques ont préféré perdre de l'argent plutôt que d'entrouvrir la porte aux femmes. Le Parti Socialiste perd 10 millions – je parle en francs, bien entendu. Nous avons maintenant, dans le groupe socialiste, 2 % de femmes en moins : nous sommes passés de 18 % à 16 %. Voilà où nous en sommes.

Donc, je dénonce cela et je le fais avec force. Il faut parler. Il faut dénoncer. Il y a vraiment eu, là, un détournement considérable. Le degré de démocratie d'un pays se mesure à la place qui est faite aux femmes. Nous ne serons jamais dans une démocratie tant que les femmes ne siégeront pas, à parité, dans nos assemblées. Je vous remercie.

Coco BONNIER

Bien. La parole peut maintenant circuler. Si vous souhaitez intervenir, manifestez-vous, levez la main pour qu'on puisse vous donner le micro.

Anne LE GALL

Je remercie Yvette d'avoir bien voulu mentionner d'ailleurs mon nom au sujet du livre que nous avons écrit avec Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber.

Je voudrais revenir sur l'idée de la loi parce que, dans ce débat, l'idée de la loi me semble fondamentale. Ce n'est pas que les choses puissent se faire naturellement, la nature c'est justement ce qui a toujours défavorisé les femmes, c'est le droit coutumier, c'est ce qui les soumet à des dominations et à des rapports de force. La médiation de la loi est l'expression d'une société organisée où la souveraineté est partagée entre les citoyennes et les citoyens. Donc une loi, c'est pas qu'il en a fallu une, c'est qu'il en faut une ! Il faut que ça soit par la loi définitivement ! Parce qu'enfin, que je sache, les femmes n'ont pas à être hors-la-loi. Ce n'est ni la tolérance ni la complaisance alors, en Droit, ce sont les droits qui doivent être établis comme tels et ça, ça fait partie des sociétés organisées. Donc, je pense que la loi, ce n'est pas un pis-aller, une médiation provisoire, c'est le fondement même de leurs droits comme de ceux des hommes ! Et c'est ça que la Révolution française a apporté, que désormais le système juridique dépende de la souveraineté nationale et non pas de la religion, des transcendances et des choses comme ça. Quelque part, la loi soutient le principe de laïcité et, de la même manière, la laïcité recourt à la loi. Donc, pour que les femmes aient leurs droits, il me semble que ça doit aller de soi comme on dit, et pas « les élections, on les fait de temps en temps », quand c'est mûr, naturellement. Non, il y a des dates, il y a des structures, il y a des institutions ! La parité est une institution en devenir qui doit être établie par la loi, et je dirai ceci, directement, pas par des moyens parce qu'on parle de la parité, mais c'est le mot sans la chose parce que les assemblées délibératives ne sont pas constituées à la parité. Et c'est ça le principe. Elles doivent être constituées et non pas les listes ; c'est les assemblées elles-mêmes qui doivent être paritaires, voilà ce que je voulais dire. Evidemment, là, il y a un

changement dans l'esprit des femmes parce que je pense qu'ayant été tenues tellement loin des institutions, elles n'en voient même pas aujourd'hui l'absolue nécessité.

Yvette ROUDY

C'est une contribution de valeur... je remercie Anne de l'avoir apportée.

Annie VALET

Je crois effectivement que le domaine de la loi est très important pour faire avancer les choses en ce qui concerne les femmes. Il y a beaucoup de choses à faire en ce qui concerne la parité, effectivement, notamment dans l'univers professionnel où elle n'existe pas. Je crois également qu'on doit être très ouvert, très attentifs, très à l'écoute des phénomènes de société qui montrent que des femmes, aujourd'hui, se reposent la question brutalement de leurs droits. Je veux parler de tous ces mouvements qui naissent dans les cités où ces jeunes femmes, brutalement, sont confrontées à une forte ségrégation, à la violence, et elles se reposent la question « qu'est-ce qu'être une femme libre ? » avec des termes peut-être un peu brutaux, « ni putes, ni soumises », mais qui met en évidence une problématique sur laquelle il faut que nous réfléchissions et que nous essayions de savoir comment pouvons-nous les aider parce qu'il y a là un ferment à la fois de prise de conscience, de révolution, qui peuvent être porteurs de progrès.

Yvette ROUDY

La parité dans l'univers professionnel, c'est très important mais je dirais que, à cet instant, c'est plutôt un autre débat. Je pense que c'est pas mal de parler parité politique d'une manière spécifique, quitte à parler ensuite d'égalité professionnelle. On peut aussi parler de parité dans la vie du couple, dans la vie domestique, partout. Mais je préfère, pour ma part, réserver le mot parité au champ politique. Pour la question de ces jeunes femmes qui nous ont alertées, et c'est vrai que nous n'y allons pas, malheureusement, dans ces quartiers, ça nous interpelle et ça nous montre qu'il se passe des choses auxquelles nous devons absolument nous intéresser parce que nous sommes responsables de ce qui est en train de leur arriver. Elles sont courageuses, j'ai trouvé ça très positif de voir que c'est elles-mêmes qui se sont levées, ce ne sont pas d'autres qui ont parlé à leur place. Elles sont très courageuses parce qu'on sait que dans ces quartiers, maintenant, règne le terrorisme.

Donc les réponses sont au niveau institutionnel. Il faut que là, l'Etat prenne ses responsabilités et mette en place des programmes larges, très lourds... moi je disais « il faudrait des plans Marshall » dans ces quartiers, sur quinze ans pour prendre les enfants tout petits, à deux ans, avec des parents qui sont peut-être la deuxième génération de chômeurs – j'ai vu ça en tant que maire dans certains quartiers – et pour éduquer ; et du même coup, on réintégrerait ces populations qui sont quelques fois des populations immigrées. Mais ce qu'elles ont soulevé, ces jeunes femmes, est extrêmement grave parce qu'elles ont soulevé le sexisme sous la forme la plus atroce qui peut exister, d'une manière même à peine imaginable ; hier, encore, on a entendu un cas, d'une autre

jeune fille qui a été agressée de la même façon aussi ignoble. Voilà ce qui se passe quand on abandonne des citoyens à eux-mêmes, sans leur donner de cadre démocratique, d'éducation et de possibilité de développement... je suis contente que vous ayez posé la question... ça me paraît extrêmement important.

Marie-Hélène

Bonjour, mon nom est Marie-Hélène, je viens du Portugal.

J'aimerais vous raconter une petite histoire. Il y a quelques années, le Parlement a organisé un colloque paritaire. Une femme, ex-députée pouvait de la manière suivante inviter un monsieur qui avait été aussi député... ; et nous formons, comme ça, un Parlement pour trois jours. Nous avons discuté de toute la politique et des quotas en particulier. Je peux dire maintenant que je n'accepte pas les quotas. Nous avons prouvé que nous pouvions faire un Parlement paritaire parce que toutes les femmes et tous les hommes qui étaient là avaient déjà une expérience, des formations professionnelles bien intéressantes. Aujourd'hui, nous avons un gouvernement de droite et nous y avons seulement deux ministres féminines.

Marguerite

Bonjour, je suis Marguerite, je viens de Belgique. J'ai peut-être une question à poser en me disant « Nous avons quelques femmes quand même et on a quand même une certaine parité, mais qui élit les hommes si ce n'est les femmes ? ». Si je me souviens bien, 52 % de la population c'est des femmes ! Donc les hommes qu'ont mis en place au pouvoir, c'est les femmes qui les mettent ! Quand est-ce que les femmes vont se décider à voter pour les femmes ?

Yvette ROUDY

Oui. En Belgique, vous avez 23 %... 23,3 % de femmes au Parlement. Dans les pays démocratiques, on vote pour les candidats et ce ne sont pas les femmes qui désignent les candidats, ce sont les partis politiques. Alors, qu'est-ce que vous voulez ? Moi, je vote pour les gens qu'on me présente ! Si ce sont des femmes, bien sûr, à condition qu'elles me conviennent, mais si on me présente que des hommes, eh bien je suis bien obligée de voter pour eux. La désignation des candidats dépend des partis. Au Portugal, regardez, vous avez 19 % de femmes, nous on est à 12, on est derrière vous ; vous n'êtes pas pour les quotas, mais si vous avez des résultats sans quotas c'est très bien. Moi, je ne suis pas une fanatique des quotas, je dis qu'il faut bien y arriver si on ne peut pas faire autrement.

Je suis pas fière qu'on ait été obligées d'avoir recours aux quotas, qu'on ait été obligé d'avoir une loi, parce que les Suédois ils y sont arrivés sans loi, et les Norvégiens y sont arrivés aussi sans loi parce qu'il y avait plus de démocratie, parce qu'il y avait des partis politiques beaucoup plus responsables, qui avaient conscience de l'évolution des femmes, maintenant qu'elles travaillent, qu'elles sont partout, qu'elles ont fait leurs preuves ; mais nous, ce n'est pas le cas alors on est obligé d'avoir des quotas. Je souhaite que le Portugal puisse arriver à

30 %, il est à 19, je souhaite que vous arriviez à 30 % sans quotas. Les stratégies dépendent... nous avons un handicap, nous, ce sont les modes de scrutins. Et celui qu'on est en train de nous présenter, croyez-moi, ne va pas nous avantager. Ça va nous faire perdre dans les régions, parce que la proportionnelle est une bonne chose pour les femmes. Mais si on enlève la proportionnelle dans les régions, si on enlève la proportionnelle sur les listes européennes, vous aurez moins de femmes dans ces institutions où elles pourraient entrer ! C'est un mauvais coup qui a été porté.

Caroline MONDON

Les opposants à la parité prétendent souvent que ce sont les femmes elles-mêmes qui ne veulent pas prendre de responsabilités politiques, soit par manque de temps, soit par manque d'ambition. Que répondez-vous à cet argument ?

Yvette ROUDY

Quand j'ai proposé à Lionel Jospin de décider 30 % de femmes aux législatives, tous ses collaborateurs lui ont dit « on ne va pas en trouver, elles vont nous faire perdre ». On en a trouvé plus qu'il ne fallait et elles nous ont aidées à gagner. Mais pour une femme, faire de la politique c'est plus difficile que pour un homme, parce qu'il y a la question du temps, et le temps c'est très important. La question du partage des tâches ménagères n'est pas réglée. Nos jeunes femmes, aujourd'hui, arrivent je ne sais comment – moi je les admire – à avoir des enfants, des compagnons, un métier, à venir le soir dans des lieux pour discuter, elles ont une vie très dure. Un homme qui fait de la politique, il a une femme chez lui qui l'aide et qui est souvent son assistante, qui l'accompagne partout. Un Président de la République se doit d'avoir une épouse, deux pas derrière, qui le suit, qui l'aide, qui l'assiste. Mais une femme n'a pas d'épouse à la maison pour s'occuper des gosses et du reste ! Donc, 9 fois sur 10, une femme qui fait de la politique est obligée de régler ces questions et elle n'a pas ce soutien. On n'est pas à égalité là non plus.

La question du temps est très très importante. Et il y a aussi le fait que les femmes sont convaincues, depuis leur petite enfance, que la politique ce n'est pas pour elles. J'ai été douze ans maire... Je faisais des listes paritaires avant la loi. J'avais donc des femmes sur ma liste : toutes les femmes que je sollicitais, qui étaient sur ma liste, venaient me demander s'il y avait des endroits où elles pouvaient se former. Aucun homme ne m'a posé la question. Ils sont naturellement compétents. C'est dans les gènes, ça ne se pose pas. Donc, il y a là, voyez vous, quelque chose de culturel, ils ne doutent pas une minute, pas du tout. Et il y a un autre élément que je dénonce, parce qu'il faut le dire. Dans les partis politiques, une fois qu'on a adopté la règle de présence de femmes et qu'on est bien obligé d'en trouver, eh bien ce sont les hommes qui les choisissent ; croyez-moi, ils ne vont pas choisir des féministes. Au groupe socialiste que j'ai bien connu, nous étions 40 femmes, il y en avait 3 qui étaient des épouses, qui étaient là à la place de leur mari. Et qui le devaient. Elles étaient charmantes, très agréables mais elles n'avaient rien demandé ! Elles ne dérangent pas. Alors, évidemment, on était 40 femmes et seulement 5 ou 6 féministes à peu près. Ça aussi, c'est un frein.

Laure CAILLE

Pour prolonger cette inégalité de temps, je pensais qu'on pourrait peut-être reprendre cette excellente formule de cette féministe qui disait « *n'éloignez pas les femmes du lieu de travail, changez les conditions de travail* ». Alors, il y a quelques efforts timides de réflexion, à ma connaissance pas d'action, sur le sujet pour faciliter, sur le lieu de travail, c'est-à-dire dans l'espace politique, les conditions d'exercice des femmes, ce qui veut dire prendre en compte effectivement des choses aussi concrètes que la garde des enfants. Il y a très peu de réflexions faites là-dessus. Comment changer les conditions d'exercice ? Sur les mesures volontaristes, on évoquait l'éducation, il me semble que si on a commencé à réfléchir sur le renversement de l'image des femmes, dès l'éducation, en ce qui concerne les filières professionnelles, il y a eu un travail assez intéressant quoique encore très inabouti sur les filières choisies qui sont évidemment, très très tôt, pas les mêmes pour les filles que pour les garçons. On a très peu exploré là aussi une espèce de filière de formation citoyenne, c'est-à-dire à l'école qui devrait être un lieu privilégié pour déjà transformer et favoriser l'exercice des responsabilités des filles. Et enfin, sur l'éducation, je voudrais poser une question sur laquelle je n'ai pas vraiment de réponse : la question de la mixité. Il est prouvé, dans toutes les études, que les filles à l'école, jusqu'à la fin de l'école, ont des performances très nettement supérieures à celles des garçons et que malgré ces performances très nettement supérieures à celles des garçons qu'évoquait Madame Roudy, le manque de confiance des unes et l'absolue confiance des autres devrait quand même être démenti par cet état de fait. Mais ce qu'on n'a pas vraiment étudié, c'est l'influence de la coéducation. Il y a des théories anglo-saxonnes qui devraient être examinées, bien que je sois un peu réticente là-dessus, et qui prônent maintenant le retour à une non mixité comme étant facteur de... comment appelle t-on ça ?... d'assurance, de confiance en soi des filles. Et je voudrais savoir ce que vous pensez là-dessus.

Yvette ROUDY

Ah ça ! Vaste débat.

Laure CAILLE

Actuellement, en France, on est en train de dire que c'est très mauvais pour les garçons parce qu'ils perdent leur masculinité. Mais je vous avoue que je n'ai pas du tout d'idée sur la question.

Yvette ROUDY

Alors, sur la première question, il y a le livre de Dominique Méda, qui est excellent, et qui propose de transformer la société pour suivre l'évolution du nouveau statut des femmes. Dominique Méda, qui est une jeune femme brillante, qui fait une belle carrière, qui a des enfants, qui mène tout de front, elle a beaucoup réfléchi à la question du temps. Elle dit « au fond, les femmes ont fait de formidables progrès au cours des trente dernières années, beaucoup plus qu'au cours des deux siècles derniers, dans tous les domaines, mais la société ne s'est pas adaptée ». La société n'a pas suivi et ne les aide pas à vivre ce nouveau statut qui est le leur. Donc il faut que la société accepte des

transformations profondes comme ça existe, encore une fois, dans les pays scandinaves ; nous avons, là aussi, chez nous, beaucoup de réticences et beaucoup de blocages. Sur la question de la mixité, moi je serais prudente, mais j'ai constaté qu'en matière, notamment, de formations techniques pour les femmes ingénieurs ou des techniciennes, lorsqu'on a établi la mixité totale et qu'on a fermé les écoles des filles, des jeunes filles, il y a eu une chute chez les jeunes femmes ingénieurs, bizarrement. Et on s'est aperçu que quand elles étaient ensemble, entre elles, dans des préparations d'ingénieurs, elles sortaient plus nombreuses avec de meilleurs diplômes, ça c'est le constat. On ne sait pas d'où ça vient. Je crois que c'est Christian Baudelot, un chercheur, qui a découvert que garçon et fille n'étudiaient pas exactement de la même façon et qu'il fallait donc envisager, peut-être éventuellement ponctuellement, des périodes de séparation ; moi, j'accepterais très bien des situations exceptionnelles pendant une période courte.

Ça se fait je crois en Allemagne et la question se pose maintenant en France, de proposer à des filles un temps d'études entre elles. J'avais fait une expérience quand j'étais au gouvernement. Pendant trois ans des formations pour les filles, uniquement à des métiers scientifiques et techniques dans l'ouest de la France. Ce fut l'expérience U.G.O. (Université Grand Ouest). On les avait prises pendant trois ans. C'était des filles qui étaient dans des filières littéraires, qui ne trouvaient pas d'emploi. Elles avaient accepté trois ans de préparation technique pour devenir ingénieur. Elles s'en sont sorties remarquablement. Il faut être souple, il faut être pragmatique. On l'est pas trop en France. Parce que dès que vous proposez des formules un peu exceptionnelles, vous touchez au dogme. Là, on touche au dogme de la mixité ; c'est un principe, mais dans certains cas, il faut être un peu pragmatique comme le sont souvent nos voisins et amis de l'Europe du nord.

Coco BONNIER

Une autre intervention ?

Marie-Claude RIPERT

Des statistiques récentes ont montré que jamais des démocraties ne se sont fait la guerre entre elles. Quand il y a des guerres, ce sont des guerres entre dictatures, entre deux dictatures ou entre une dictature et une démocratie, mais jamais entre deux démocraties. Est-ce qu'on ne pourrait pas penser que, précisément, c'est la présence des femmes, dans les démocraties, leur place entière et leur juste place, qui fait ainsi évoluer les choses ? Parce que sinon, je ne vois pas du tout comment on pourrait s'expliquer ces chiffres. J'aimerais que Madame Yvette Roudy nous donne son sentiment sur cela. Merci.

Yvette ROUDY

Je ne sais pas. Je ne connais pas de pays vraiment démocratique. Il n'y a pas un seul pays où vous avez autant d'hommes que de femmes dans les assemblées de décisions, et tant qu'on n'y est pas arrivé, eh bien nous ne sommes pas en démocratie. La démocratie, c'est un objectif, c'est un idéal vers lequel nous allons. Il y a des moments où on s'en éloigne et il y a des moments où on s'en rapproche. Mais plus on tend vers la démocratie, je crois, et plus on

voit éloigner les guerres, normalement, parce que ça c'est le progrès, parce que ça c'est la civilisation, ça c'est le développement humain, c'est l'élévation et je pense que, de ce côté-là, les femmes pourraient apporter quelque chose de très positif par leur formation.

Moi je crois la culture plus forte que la nature. Il y a surtout la formation, l'expérience, le respect de la vie des femmes aussi. Elles respectent mieux la vie. Moi je crois que si elles étaient à égalité, dans beaucoup de pays, au moment des discussions, au moment de décider d'une guerre, elles n'iraient pas aussi facilement que les hommes vers la guerre. Chez certains c'est un jeu et on sait très bien que les traditions guerrières ont commandé toutes nos mœurs : la violence, le rapport de force, l'exaltation de la virilité. J'ai été très choquée de voir, l'autre jour, au moment de la reconstitution du meurtre de cette jeune fille par le feu. J'ai vu le meurtrier qui l'avait arrosée d'essence pour la faire brûler ovationné comme un héros ! Il y a une exaltation de la virilité qui est tout simplement barbare.

Nous avons quand même des pays qui sont plus démocratiques que d'autres. Moi je continue de dire : l'Europe du Nord, voilà des modèles. La peine de mort n'existe plus dans l'union européenne. Les Etats-Unis ne sont pas un pays démocratique, mais ils ont décidé qu'ils allaient imposer la démocratie par la guerre. C'est curieux quand même. On arrive à ces sortes de dévoiements. Le thème de la démocratie est un superbe thème, je crois que si les femmes avaient plus le droit à la parole, ça irait plus vite, certainement.

Coco BONNIER

Madame Roudy, quel type d'action précise nous pourrions mener ? Vous l'avez souligné tout à l'heure : alors que l'Assemblée nationale a proposé comme texte, « la loi détermine les conditions d'égal accès », le Congrès a préféré, vous l'avez dit, la loi « favorise », ce qui place la parité au niveau de l'objectif et non pas d'une valeur. Anne, tout à l'heure, disait « c'est le mot et pas la chose », mais là pour le coup, dans la loi, ce n'est même pas le mot puisque le terme de « parité » n'apparaît à aucun moment. Donc, quel type de combat précis ? Comment faire pour, absolument, que le terme de « parité » soit, d'une part, et que, d'autre part, il n'y ait plus « favorise l'accès », mais que ce soit les conditions d'accès.

Yvette ROUDY

Oui, les mots sont importants. On aurait beaucoup aimé que le mot « parité » figure dans la loi. C'est un beau mot, parité, très beau. Je dis toujours aux hommes « rassurez-vous, la parité vous protège, vous êtes sûrs que jamais les femmes ne vont envahir la sphère politique. Vous n'aurez pas cette situation épouvantable de voir 80 % de femmes et 20 % d'hommes ! que, nous, nous vivons avec 12 % de femmes ! Rendez-vous compte, inversez un peu la situation, vous n'êtes pas menacés par la parité, la parité vous protège ». Ils n'écoutent pas. Le Président de la République n'aimait pas le mot, les rédacteurs ont tourné autour de la phrase, ils sont tombés sur la loi « favorise », c'est très facile à contourner mais enfin, maintenant, il y a un début de loi. C'est toujours dangereux vous savez de toucher à un texte voté dans la difficulté. On

risque de reculer ; il va falloir que les femmes exercent une pression... La démocratie, si on ne la défend pas, elle n'avance pas.

La démocratie, c'est un combat ! On peut se préparer dans des lieux couverts tranquilles, mais il faut continuer dehors, d'une manière plus vive si on veut que ça avance. Il va falloir obtenir que cette loi bouge. J'ai proposé, un peu brutalement, que les partis qui ne présentent pas 50 % de femmes se voient supprimer la totalité des indemnités : plus un sou... Un député « rapporte » 300 000 francs par an à un parti. Je suis assez fière de cette loi qui fait qu'on ne peut plus dire aujourd'hui qu'il faut absolument de l'argent pour faire des élections comme aux Etats-Unis. On peut faire des élections sans être riche. L'Etat verse des subventions. J'ai proposé dans un texte que je présente au Congrès du parti socialiste de supprimer toutes les subventions aux partis qui ne présenteraient pas 50 % de femmes. On peut aussi instiller un peu de proportionnelle, ce serait le mieux. Mettre un peu de proportionnelle dans toutes les élections. Dans les pays où ça marche mieux, c'est la proportionnelle. Je parlais à l'instant d'une loi bioéthique avec une de nos amies. Dans vingt ans, nos parlementaires seront encore en train de discuter.

Nos lois sont compliquées. Il faut trouver des choses simples mais il faudrait surtout que les femmes s'en mêlent... Comme je vous l'ai dit, aux élections municipales, on a présenté des listes avec, dans l'ordre, 3 femmes par tranche de 6 candidats. Une fois que l'électeur a voté, à la première séance du Conseil municipal, les élus conseillers se réunissent pour voter à bulletin secret pour le maire et les adjoints. À ce moment-là, on a vu remonter des hommes qui étaient en bas de la liste et redescendre des femmes qui étaient en haut, alors que l'électeur avait décidé autrement ! On a bafoué, là aussi, la volonté de l'électeur.

Il faudrait imposer que l'on n'ait pas le droit de modifier l'ordre de la liste après l'élection. Les femmes peuvent trouver des alliés chez les hommes. Il y en a qui comprennent, ils n'ont pas peur des femmes. J'ai écrit un livre qui s'appelle « Mais de quoi ont-ils peur ? ». Beaucoup ont peur. Pas tous. Ceux-là, ils peuvent être des alliés. Mais il va falloir se remobiliser et il faudrait que les femmes arrivent à créer des collectifs, même interpartis, comme j'ai essayé une fois, pour refaire une montée de protestation. Ça se fera pas tout seul.

Andrée PONTILLE

Je voulais revenir sur la possibilité pour les femmes jeunes, de pouvoir s'engager. Et je me demandais s'il ne serait pas opportun de sensibiliser les jeunes filles, dès l'école, à la possibilité qu'elles pourraient avoir d'être des citoyennes conscientes. Autrefois, nous avions des cours d'instruction civique qui nous apprenaient comment fonctionnait la République, comment fonctionnait une commune. Nous apprenions, bien sûr, que les messieurs, nos papas, nos frères pouvaient participer à la vie de la commune en faisant ceci et cela. Ne pourrait-on pas demander et essayer d'obtenir, quitte à faire pression, que les jeunes filles sachent qu'étant des citoyennes, si elles veulent être entendues, il faut qu'elles soient informées et sensibilisées. Qu'en pensez-vous ?

Yvette ROUDY

Je suis tout à fait d'accord avec vous, je n'ai pas de commentaires. Je pense que vous avez raison.

Coco BONNIER

Il y a une dernière question ?

Sabine FETU

J'entends de très très beaux discours avec lesquels, évidemment, je suis complètement d'accord. Mais j'aimerais poser une question : pour les jeunes femmes qui ont envie de s'investir en politique, qui sont seules à élever leurs enfants, qui assument toutes les charges, qu'est-ce qui est prévu au niveau social pour les aider à s'impliquer en politique ?

Yvette ROUDY

C'est un peu ce que je disais, tout à l'heure, en proposant le livre de Dominique Méda qui pose cette question, c'est la question du temps. On n'est pas trop mal loti, en France, si on regarde ce qui se passe en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Comparativement il y a quand même de bons services sociaux, des crèches, des garderies. Je peux vous dire que ça va beaucoup mieux, quand vous allez voir ce qui se passe ailleurs. Mais il faut encore améliorer, il faut que ce soit souple, il faut certainement encore trouver des formules qui puissent aider dans le soutien aux enfants. Il y a aussi, tout de même, la volonté. Nous connaissons toutes des jeunes femmes que nous côtoyons dans nos associations, qui sont souvent divorcées avec des enfants – moi j'en connais beaucoup – 40 ans. C'est très dur et très difficile, mais elles ont une volonté formidable, elles veulent à tout prix s'en sortir. Elles y arrivent parce qu'elles sont courageuses, mais elles ne sont pas suffisamment aidées, ce sont les institutions qui doivent intervenir au niveau national. En ce moment, on est en train de charger les Conseils généraux de beaucoup de dépenses sociales alors qu'il faudrait que ce soit réglé au niveau national parce qu'il y a des régions plus riches que d'autres. La régionalisation peut accroître les inégalités. Si une femme a vraiment envie de faire de la politique, très souvent elle s'y met, à ce moment-là, quand les enfants ont grandi. On les trouve effectivement un peu plus tard que les hommes dans la vie politique. Mais elles y viennent. Elles sont là et elles sont prêtes, et elles sont excellentes et elles plaisent au public énormément.

Coco BONNIER

Je pense que nous allons maintenant donner la parole à Marie-Claude Vayssade, députée européenne et membre du Centre national d'information du droit des femmes. Merci Madame Roudy.

LES FEMMES ET LE DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Marie-Claude VAYSSADE

Je voulais d'abord vous remercier de cette invitation. Je vais essayer, en étant le plus concise possible, de voir, j'allais dire, qu'un des fondements peut-être de la démocratie, c'est d'avoir des gens égaux, des personnes égales entre elles dans un pays, donc des citoyens et citoyennes, égales dans l'ensemble peut-être des domaines. Je veux voir ce qui a été la porte de l'Europe dans ce domaine, où est-ce qu'on en est, quels sont les débats actuels, parce que je crois qu'on est dans une période de tournant, et même si une partie des débats qui se déroulent à la Convention est un peu occultée par l'actualité de la guerre en Irak, il s'y passe des choses assez importantes pour qu'on essaie de réfléchir ensemble.

La Communauté Economique Européenne, puis l'Union européenne a fait beaucoup pour promouvoir les droits des femmes et réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes qui ont fait le bilan de l'action, vous le connaissez en partie puisque vous avez déjà travaillé sur ces aspects européens, c'est parti d'un article du Traité de Rome, l'article 119, qui préconisait l'égalité de rémunération pour « à travail égal, salaire égal » et dont la Commission de Bruxelles et la Cour de justice des communautés européennes ont tiré toute une série de règles concernant l'égalité professionnelle, l'égalité devant les régimes de sécurité sociale dont l'égalité dans les problèmes de couverture sociale, l'égalité et le sort des conjoints dans un certain nombre de professions, les congés maternité, enfin bon, toute une série de directives, on en est à 8 ou 9 directives acquises, dont les 3 premières, fort importantes et que les Etats ont mis en œuvre ; la France avait déjà fait sa loi sur l'égalité de salaires en 72, elle n'est pas plus appliquée qu'ailleurs d'ailleurs dans aucun pays, même dans les pays scandinaves, et la grande loi sur l'égalité de traitement a été faite, en France, par la loi Roudy qui, du coup, a été beaucoup plus loin d'ailleurs que le contenu même de cette directive et a amené des choses sur les actions positives où, en partie, la charge et la preuve importent.

Cette action est partie parce qu'il y avait, on retombe sur ce que disait Anne LE GALL tout à l'heure parce qu'il y avait un texte dans le traité, c'est-à-dire que rien n'aurait été possible s'il n'y avait pas eu ce qu'on appelle une base juridique pour agir, car on ne peut pas agir sans base juridique.

La deuxième manière d'agir de l'Europe a été des programmes. Là, je dois dire qu'il y a eu une action du Parlement européen qui a été payante puisque c'est après le rapport de la Commission ad hoc qu'avait présidée Yvette, quand elle était encore au Parlement en 81, puis un deuxième rapport, le rapport de 81 qui a vraiment été à la base de l'idée qu'il fallait pas seulement des textes, mais qu'il fallait des programmes d'action avec des finances à la clé pour faire avancer, dans un certain nombre de domaines, l'égalité ; avec des programmes qui ont débordé, en partie, l'aspect purement économique (formation professionnelle, etc.) pour aller voir des domaines autres sur la représentation des femmes dans les médias, sur les femmes et les centres de décisions etc., nous sommes en cours d'application du cinquième programme. Je ne sais pas

ce qu'il en sera par la suite. Toute cette action a été en partie inscrite dans le Traité d'Amsterdam où un certain nombre d'articles nouveaux ont été introduits dans le traité – les articles 2 et 3 du traité de communauté européenne qui font de l'égalité entre les hommes et les femmes une des missions de la communauté – qui instaure le « mainstreaming » qui était une des conquêtes des programmes d'action, qui dans l'article 13 lutte contre l'ensemble des discriminations, on en reparlera, et puis les articles 137 et 141 sur l'égalité dans tous les domaines, en particulier l'article 141 qui reconnaît aussi, dans son dernier paragraphe, la capacité d'avoir des actions positives dans les Etats membres. Enfin, la Charte des droits fondamentaux que l'Union européenne a adoptée, proclamée à Nice, en 2000 avec un article 23 sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. Donc cette action globale qui s'est traduite aussi par des textes. Et je crois que cet aller-retour, en essayant de mettre dans les traités des bases de plus en plus solides pour pouvoir continuer, est indispensable.

Mais ces actions, elles se sont faites, je vous l'ai dit, largement avec une jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes. Et c'est elle qui, depuis quelques années, nous force à réfléchir d'une manière importante sur « l'égalité, c'est quoi entre les hommes et les femmes ? ».

Je crois que nous avons très longtemps réfléchi sur les droits des femmes, c'est-à-dire dans le retard qu'avait pris la situation des femmes dans notre pays, la conquête, peu à peu, d'un certain nombre de domaines d'intervention qui a été du droit de travailler sans autorisation du mari, du droit de disposer de son salaire jusqu'à l'égalité dans la famille, la disparition, peut-être pas totale si on regardait, du chef de famille et le partage de l'autorité parentale, j'allais dire la capacité juridique des femmes de gérer leurs biens, etc. On a vu arriver des choses et il y avait toute une série de droits qui étaient protecteurs des femmes, qui étaient l'interdiction de certains métiers, l'interdiction de porter certaines charges, l'interdiction du travail de nuit, l'interdiction, etc.

Et les femmes à la fois engrangeaient ces nouveaux droits et, quelque part, en raisonnant en termes de droits des femmes, raisonnaient en termes propres aux femmes et qui n'appartiendraient qu'aux femmes.

Et la Cour de justice, pendant un moment, a été vraiment dans ce sens-là, c'est-à-dire qu'elle a défini des choses importantes pour les femmes, la notion de travail de valeur égale et pas seulement de travail égal pour que ce ne soit pas le même poste, mais que ça soit des postes comparables pour l'égalité de salaires, la notion de discrimination indirecte condamnant des patrons qui prenaient des mesures apparemment générales : « nous ne donnerons plus de prime de fin d'année aux gens qui travaillent à temps partiel ». Et quand on regardait la structure du travail à temps partiel dans ladite entreprise, il n'y avait que des femmes à temps partiel. Donc c'est les femmes qui se voyaient supprimer leur prime de fin d'année. Condamnation du patron : c'était une discrimination indirecte, il savait très bien ce qu'il faisait en l'habillant d'une manière générale.

On pourra trouver d'autres exemples, et puis le fait qu'on puisse renverser la preuve, et quand on est discriminée, on peut dire « on est discriminé » et c'est

au patron de démontrer qu'il n'a pas voulu discriminer, avec des preuves évidentes.

Mais, peu à peu, on a vu apparaître une série d'arrêts de la Cour de justice qui ont tout d'un coup dit « mais les hommes et les femmes sont égaux donc ils ont les mêmes droits ». Les femmes se sont senties, quelque part, déstabilisées. Le premier arrêt qui est arrivé, c'est un arrêt sur l'âge de la retraite dont la majorité des législations sociales des Etats membres, l'âge de la retraite pour les femmes était plus précoce que l'âge de la retraite pour les hommes, c'est-à-dire qu'il y avait une capacité de prendre la retraite plus tôt, légalement. Un jour, un homme a dit « moi je veux pouvoir partir au même âge que les femmes, je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas le droit de partir, 55 ans quand moi je ne peux partir qu'à 60, ou à 60 quand je ne peux partir qu'à 65 ». La Cour de justice a répondu « ce monsieur a raison, il faut un âge égal, le même âge de départ à la retraite pour les hommes et les femmes ».

La résultante, ça n'a pas été qu'on a aligné sur les départs plus tôt ; c'était l'arrêt Barbère. Ça a été une révolution dans les régimes de retraite, je ne sais pas si vous imaginez ce que ça signifiait, régime de retraite et régime complémentaire !

Et après beaucoup de débats, il y a eu même des déclarations dans le Traité de Maastricht et des articles disant que ça ne pouvait être que pour l'avenir, cet arrêt, que ça ne pouvait en aucun cas être rétroactif, et puis finalement, les âges ont été faits. Premier point où les femmes ont eu l'impression de perdre quelque chose, il faudra discuter là-dessus.

Le deuxième, ça a été l'arrêt Stoquel sur le travail de nuit dans l'industrie, où il a été décidé qu'il n'y avait pas de raison que les femmes ne travaillent pas de nuit comme les hommes dans l'industrie. On discute encore en France sur ce point, même si c'est acquis depuis la loi Génisson. Il y a eu ensuite un arrêt qui concernait des éléments de la loi Roudy sur les congés pour enfants malades, sur des congés de ce type qui étaient, dans la loi, réservés aux femmes. La Cour de justice dit « il n'y a pas de raison de les réserver aux femmes, les hommes peuvent y avoir accès comme les femmes ». Moi j'ai entendu des hurlements, côté femmes, en disant « c'est horrible, on perd des droits ! ». J'ai dit « vous ne les perdez pas, vous les partagez. Puis peut-être que si c'est les hommes qui sont absents des entreprises chaque fois qu'il y a un enfant malade, peut-être que les femmes feront de meilleures carrières professionnelles », et puis que c'est peut-être les hommes qui vont commencer à savoir ce que c'est que de demander, régulièrement, une journée au patron parce que le petit ne peut pas aller à la crèche parce qu'il a un rhume. C'est vraiment une vraie réflexion sur l'égalité.

Alors j'en donne d'autres : le dernier en date, c'est un arrêt de la Cour de justice sur la bonification pour « nombre d'enfants – points de retraites », vous le savez les années de bonification – un an dans la fonction publique, deux ans dans les systèmes privés – données pour chaque enfant élevé, qui était donnée aux femmes, les hommes ont commencé à faire des recours en justice sur cette question, le Conseil d'Etat a demandé à la Cour de justice ce qu'elle en pensait et la Cour de justice a répondu, en 2000, « il faut qu'il y ait égalité, donc il faut

que les hommes puissent bénéficier, comme les femmes, de la bonification d'années de retraite pour éducation des enfants ». Là aussi, débats à l'heure actuelle avec le risque que tout saute parce que les régimes de retraite refuseront de payer des années. J'ai donné ces exemples parce que je crois que c'est ça qui faisait qu'il se passait des choses de reconnaissance de la situation des femmes, qui avaient été moins au travail, qui gagnaient moins d'argent, etc., et que tout d'un coup on leur dit « mais vous devez être comme les hommes » ou « les hommes doivent être comme vous » parce que ça joue dans les deux sens, ce qui nous pose la vraie question « qu'est-ce que c'est qu'une égalité ? ».

Et ça reste une question fondamentale. L'égalité en droits c'est dans notre Constitution, c'est dans la déclaration de 89, c'est un des principes de base de la République. Mais elle ne signifie rien s'il n'y a pas en même temps l'égalité des chances, c'est-à-dire si face à une égalité de droits, on a la même capacité de se servir de ses droits et d'être effectivement égale dans la vie quotidienne. Je crois que c'est là qu'il faut réfléchir sur quels sont les domaines où il faut vraiment dire « c'est l'égalité » et quels sont les domaines où à un moment on dit « on ne s'en sortira pas s'il ne reste pas des actions positives ou des mesures spécifiques qui permettent le rattrapage ».

Quand on proclame une égalité face à des gens qui partent de situations inégales, on peut faire monter les deux et on ne comble pas la part d'inégalité existante. On ne la comble pas seulement par des textes de loi, il faut là d'autres actions, je pense à l'égalité de salaires. Mais je crois qu'il faut qu'on réfléchisse vraiment sur notre manière de raisonner quelquefois sur des droits des femmes qui seraient des droits acquis et qui nous resteraient propres dans un certain nombre de domaines. Est-ce que ces droits se partagent ou ne se partagent pas ? et à quelles conditions ? pour les hommes et pour les femmes. Dans ce domaine, je crois qu'il faudrait une vraie réflexion.

Alors, les débats actuels sont liés un peu à ça – rapidement parce que je ne voudrais pas prendre trop de temps – tout d'abord, nous sommes dans le débat de la Convention, donc on essaie de rédiger un nouveau traité qui aurait une forme constitutionnelle. Vous savez, la Convention : 104 membres représentants des parlements nationaux, des gouvernements, du Parlement européen ; les Etats candidats sont tous présents.

Donc un débat qui est très ouvert et où tout le monde peut participer, envoyer des amendements, discuter etc. Les articles sont en train de se rédiger peu à peu, après avoir proposé une structure en deux parties : une partie purement constitutionnelle qui serait très institutionnelle, qui donnerait les institutions de la communauté, les principes qui gèrent la répartition des pouvoirs, la subsidiarité etc., et puis une qui serait le contenu des politiques, qui aurait un caractère juridique moins fort et qui permettrait sans doute d'avoir des modes, après, de révision différents.

Il y a un enjeu absolument important qui est demandé vraiment par beaucoup de monde, y compris par des gens qui se sont réunis le 4 mars, à Paris, mais beaucoup d'associations de femmes, c'est que dans la première partie, dans les principes généraux et les valeurs sur lesquels se fonde la communauté, il y

ait l'égalité entre les hommes et les femmes comme étant un des principes organisateurs de nos sociétés, donc de la communauté.

Le débat est sous quelle forme ? Première position : il faut sortir l'égalité des sexes des habituelles énumérations, type article 13 actuel du Traité d'Amsterdam qui dit que sont interdites toutes discriminations fondées sur la race, les opinions, etc., le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, où on énumère l'ensemble.

On avait beaucoup, à l'époque, contesté cet article en disant « l'égalité entre les sexes, c'est d'une autre nature que le reste », puisque parmi les handicapés, parmi les gens qui ont des orientations sexuelles différentes des autres, il y a toujours des hommes et des femmes.

Donc cette césure homme-femme est vraiment quelque chose de plus fondamental qu'il faut sortir et là, la bataille est engagée. Une des portes de sortie qui est proposée, mais je ne sais pas si elle suffira, c'est d'introduire dans la première partie du traité, la Charte des droits fondamentaux où il y a l'article 23 sur l'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines. Donc on est en débat là-dessus, mais c'est un débat important que ce soit dans la partie, j'allais dire fondamentale et base des institutions. On fait des institutions communautaires sur un socle d'objectifs et de valeurs. Et puis après, les politiques mettront en œuvre ces objectifs et ces valeurs, mais il faut sans doute que ce soit là, que ce soit dit, comme soit dit un certain nombre de choses dans le social, et en particulier dans ce qu'on appelle le modèle social européen, je pense que là, c'est fait.

Le deuxième point important dans cette première partie, dans les structures [je n'ai pas vu les dernières rédactions et je ne sais pas s'il va survivre] c'est une proposition d'un article sur ce qu'on appelle la démocratie représentative, c'est-à-dire la capacité pour les ONG, les associations, etc., d'être consultées ou introduites dans le processus décisionnel européen, en complément ou en amont de la démocratie représentative, c'est-à-dire des gens élus au Parlement européen. Et ça, c'est quelque chose qui est réclamé depuis longtemps, cette forme de démocratie qui serait une espèce, un peu, de démocratie permanente, parallèle ou en phase avec la démocratie représentative, de façon que les citoyens et citoyennes organisés, qui réfléchissent ensemble, puissent à tout moment pouvoir dire des choses sur les décisions qui sont en préparation. Et puis la décision effectivement, ce n'est pas à ces organismes de la prendre, c'est effectivement aux instances politiques légalement élues.

Mais on n'a toujours pas d'article sur la démocratie paritaire et je me demande si, à cet endroit, il ne faudrait pas engager une vraie bataille pour qu'il y ait un article soit qui dise qu'on organise, en Europe, la démocratie paritaire – moi c'est ce qui me plairait le plus, que le mot y soit – soit les périphrases qu'on a toujours entendues en Europe : un égal accès, des hommes et des femmes au pouvoir, etc. et trouver une disposition assez large pour que ça ne concerne pas seulement l'élection au Parlement européen, mais que ça concerne aussi la composition de la Commission exécutive ou la composition d'autres institutions européennes comme la Cour de justice ou la Cour des comptes où les femmes brillent quand même beaucoup par leur absence dans ce genre de choses.

Hélas, on n'a pas à la Convention une masse critique de femmes, elles sont plutôt rares les femmes à la Convention, et il manque là vraiment un relais !

Tout à l'heure, Yvette parlait de ce qu'on appelait une « masse critique et efficace » et c'est vrai que quand il y a peu de femmes quelque part, elles ont plus de mal à faire entendre leurs voix, même s'il y a beaucoup de choses entre autres ; et puis, cet enjeu et cette inscription dans le traité, c'est aussi essentiel par rapport à l'élargissement, c'est-à-dire par rapport à l'arrivée de dix pays nouveaux.

D'abord, les pays de l'est. Alors, avec ces pays, on est dans une situation étrange, c'est-à-dire que ces pays ont connu des législations d'égalité dans la loi, d'accès aux femmes aux formations, d'accès aux femmes au travail, de services (crèches, etc.) souvent gratuits, elles n'ont pas été dans une ignorance totale. Le changement de régime économique a montré la fragilité de cette législation, qui n'est pas disparue de leur texte, c'est-à-dire qu'elles ont été vraiment les premières à être au chômage, les premières à voir leurs places dans les assemblées élues diminuer d'une manière dramatique, être divisées par deux, par trois aux élections qui ont suivi. Le travail, les services sont devenus payants, enfin bon, elles se sont trouvées dans des situations vraiment très importantes. Et la question que nous nous sommes posée, c'est de savoir si, en fait, une partie de ces législations – et je repense à des réflexions d'Yvette, tout à l'heure – n'ont pas été plaquées sur des sociétés où il n'y avait pas eu une réflexion globale sur les rapports de sexes et les rapports de genres.

Yvette disait « en France, on a fait beaucoup de choses et on sent toujours qu'il y a quelque part des freins sociaux ». Et je crois qu'avec ces femmes des pays qui vont entrer, il faudrait une réflexion collective sur : ce qu'est une culture d'égalité, comment un pays acquiert une culture d'égalité, c'est-à-dire trouve normal qu'une société soit organisée pour assurer l'égalité entre les sexes. Et la capacité des uns et des autres de pouvoir choisir leur voie, l'exercer dans les meilleurs moyens et mettre en œuvre l'ensemble de leurs droits. Je crois que, là, nous avons sans doute une réflexion même au niveau des concepts et des changements sociaux utiles – en France, on a commencé sur le temps, etc. – mais c'est peut-être encore quelque chose de plus fondamental : qu'est-ce que c'est que d'avoir une société qui a entériné globalement l'égalité comme un mode de fonctionnement normal de cette société ?

En conclusion, je voudrais peut-être tirer un peu une clochette d'alarme. Hier soir, quand je sortais au métro Cadet, en arrivant de la gare de l'est, il y avait tout un groupe d'intégristes religieux, catholiques apparemment, qui faisait une action contre l'IVG et qui chantait des cantiques, distribuait des tracts, etc., qui était là quand je suis arrivée à sept heures du soir, qui était encore là à neuf heures quand je sortais d'un restaurant du quartier, je ne sais pas combien de temps ils ont passé, et ça, c'est un point fort important. Deux pays candidats, à l'heure actuelle la Pologne et Malte, avaient déjà fait des essais pour demander s'il ne pourrait pas y avoir, dans le traité, une déclaration sur Dieu et la morale. Cela s'est fait rejeter rapidement, à la limite en disant « vous devriez peut-être, vous, faire une déclaration annexe » comme l'Irlande avait fait une déclaration

se couvrant contre tout risque qu'on lui impose l'IVG sur son territoire parce que c'est ça qui est visé là-dedans, c'est vraiment le sort des femmes avec ça. Il y a eu intervention du pape, il y a eu intervention de l'Eglise orthodoxe de Grèce et il y a débat sur ces possibilités soutenues par l'Allemagne, par l'Italie, par Valéry Giscard d'Estaing ; et beaucoup de pays s'y opposent, la France en premier, mais le débat est ouvert pour avoir les valeurs religieuses dans le traité européen.

Et là, je crois que vraiment il faut que sur le principe de laïcité, de laïcité des institutions européennes, il y ait une bataille forte et déterminante. Je crois que les femmes auraient tout à perdre à voir arriver dans un traité européen, ou dans une constitution européenne, une référence à des valeurs religieuses. Aucune des religions n'a jamais fait aux femmes une grande place en matière d'égalité et je ne voudrais pas qu'un jour on puisse dire « God bless the Europe ». Merci.

Coco BONNIER

Merci à vous. La parole maintenant peut circuler, mais avant, nous allons accueillir Madame la Ministre Nicole Ameline pour qu'elle puisse assister au débat. Bien, la parole peut maintenant circuler pour ce débat qui va nous conduire à 11 h 30. Je rappelle le thème de l'intervention de Madame Marie-Claude Vayssade « les femmes et le débat sur l'avenir de l'Europe ». Voilà, les questions sont ouvertes.

Annie VALLET

Vous avez parlé de la nécessité de créer une culture d'égalité. Or, nous le savons bien, la culture ne se décrète pas, la culture se crée au fil des années, ce qui veut dire qu'elle est issue de son histoire et des valeurs inconscientes que les individus portent en eux, dans une société donnée. Ce qui veut dire que ça va être une bataille de longue haleine que de créer cette culture d'égalité. Il est évident que les lois auront un rôle important, mais aussi l'éducation puisque c'est par l'éducation des jeunes qu'on peut avoir l'espoir de modifier un petit peu les valeurs de référence auxquelles ils vont s'identifier lorsqu'ils seront adultes.

J'avais une autre remarque sur le rôle discriminatoire des lois. Effectivement il y a une limite, et vous l'avez bien soulignée, à vouloir parler et créer des droits des femmes, notamment concernant la parité professionnelle ; il est vrai que lorsque l'interdiction du travail de nuit existait, des femmes ne pouvaient plus être chef d'atelier ou ingénieur parce qu'elles ne pouvaient plus venir la nuit dans leurs ateliers, donc je crois qu'effectivement il faut être très vigilant sur la faiblesse ou l'inconvénient que peuvent constituer des lois discriminatoires qui semblent être en faveur des femmes, mais qui le sont beaucoup moins en réalité.

Anne LE GALL

Je voudrais revenir sur un ou deux aspects de ce qui a été exposé, à propos du Traité de Rome précisément, parce que c'est un texte important qui prévoyait plusieurs phases d'exécution de ses dispositions. Et il était prévu qu'on ne

passait à la phase suivante que quand la totalité des obligations prévues dans une des phases était entièrement remplie. Or, l'égalité professionnelle des femmes et des hommes et des salaires était précisément dans la première phase. Ce qui n'a pas empêché qu'on est passé aux phases suivantes sans que cette égalité n'ait été réalisée, et qu'on le savait. Alors, là, il s'agit d'une illégalité. Le problème des mentalités, c'est de pouvoir bloquer les processus par lesquels les illégalités sont sanctionnées. Ça a été le cas. Il y a eu un consensus des hommes pour passer à la suite. Donc les textes, c'est bien mais à condition qu'il n'y ait pas d'exception d'illégalité par des rapports de force qui sont politiques finalement.

Deuxième point : la Convention actuelle. C'est quand même très important que le président Giscard d'Estaing – ce qu'on ne dit pas suffisamment – ait écrit à toutes les institutions qui devaient désigner des membres pour dire que comme elles étaient, en principe, deux membres, il souhaitait qu'il y eût autant de femmes que d'hommes. Et comment en France est-on représenté ? Parce que ça, il faut le dire et pas seulement parler de façon générale : sur plus de dix membres, en tout et pour tout il y a une femme désignée par le Parlement européen, et qui n'est que suppléante, en l'occurrence Bérengère (*Parlonge-Beret* ?). Il faut dire ces choses-là, comment sensibilise-t-on les femmes si on ne dit pas clairement que, pour l'instant, on est en pleine régression ?

Quant à la question de la Constitution, si l'égalité figure dans le bloc type des valeurs, le socle fondamental, elle ressortit à la justice, donc on devient justiciable si on ne l'applique pas et c'est pour ça que les constituants actuels ne le proposeront pas ; je ne dis pas qu'ils ne veulent pas, parce que de toute façon ce n'est pas eux qui décideront *in fine*. C'est cela qui nous pose un problème, n'est-ce pas ? Alors on le mettrait dans un autre article, sans doute l'article 3 sur les objectifs, mais on sait très bien que les objectifs ne sont jamais atteints, raison pour laquelle j'ai évoqué la première phase du Traité de Rome.

Je dirai une chose : il ne faut pas seulement s'interroger sur la culture de l'égalité, il faut poser clairement, philosophiquement, le concept que l'organisation des sociétés humaines, et notamment de l'Europe, doit se faire en élaborant le principe d'une mutation paradigmatique, parce qu'il faut des mots pour caractériser les grands mouvements.

La parité est un mode d'exécution et en même temps l'expression symbolique, symbolique c'est-à-dire juridique – ce n'est pas métaphorique – de cette mutation paradigmatique. L'égalité des femmes et des hommes constitue une novation absolue dans l'histoire humaine connue parce que, jusqu'ici, quels qu'aient été les systèmes d'organisation et les structures, ils reposaient tous, sans exception, sur l'inégalité entre les femmes ou les hommes. Donc ce concept-là, il faut qu'on le travaille, c'est un des concepts philosophiques et symboliques les plus puissants. J'ajouterai que lorsqu'un ensemble politique se constitue, c'est là que les nouvelles institutions apparaissent, après c'est trop tard quand le ciment a pris, on est retombé dans le problème.

Marie-Claude VAYSSADE

Elle a dit en termes beaucoup plus philosophiques ce que j'avais dit, moi, en petite juriste un peu étroite sur mes analyses. Mais je suis d'accord avec elle, je

crois que c'est vraiment une mutation de nos sociétés fondamentales qu'il faudra faire.

En attendant une autre question moi je voulais, sur l'éducation des jeunes, parler d'une expérience qui a eu lieu au Luxembourg avec l'aide financière de la Commission où ils ont d'abord fait, en expérience « pilote » puis en l'étendant à l'ensemble de leurs écoles, une action en maternelle sur l'égalité, je n'ai pas pris avec moi les papiers, et c'était apprendre aux enfants à regarder quelles étaient les qualités, garçons et filles, à mélanger les qualités garçons et filles, c'est-à-dire les qualificatifs qu'on donnait très jeune aux enfants, et c'était quelque chose qui avait mis dans le coup tous les instituteurs et institutrices bien sûr, les enseignants, les parents avec la mise en œuvre, effectivement, d'une opération qui avait été vraiment une opération de longue haleine.

Donc je ne sais pas si elle dure encore, je ne sais pas s'ils ont continué, j'avoue que je n'ai pas demandé au Luxembourg depuis un moment, mais j'avais trouvé que c'était vraiment une opération exemplaire de prendre ça à la maternelle et pas après et c'est vrai qu'on n'est pas attentives à beaucoup de choses, ce qu'étudie la mutation.

J'ai été frappée, cette année peut-être plus que d'habitude, au moment de la période des fêtes, sur la publicité pour les jouets. C'est une horreur ! Mais on renvoie vraiment les filles aux poupées Barbie et les garçons à des jeux de guerre ! Quant aux jeux informatiques, ils ne sont pensés qu'au masculin, il y en a peu qui sont pensés comme étant des jeux utilisables par tout le monde, etc. et quand on regarde les images, les uns après les autres, tous les efforts qu'on peut faire pour essayer de dire « vous êtes égaux, vous n'êtes pas dans des ornières » donne l'impression qu'on remet dans des ornières de préjuger du rôle des sexes, et je crois qu'il y a des choses comme ça sur lesquelles il faudrait qu'on soit bien plus attentif en matière d'éducation.

Françoise PICARD

Je voudrais demander à la présidente du CLIMAF et aux membres du CLIMAF qui sont là, aujourd'hui, si elles avaient déjà travaillé entre elles sur les risques que pourrait entraîner l'introduction de la notion de Dieu et aussi sur la notion d'égalité dans la Convention. Avaient-elles l'intention d'avoir une action ?

Gloria VANNINI, Présidente du CLIMAF

La journée d'aujourd'hui a pour but d'ouvrir un peu, à tout le monde, le débat sur les possibilités, les moyens, les stratégies, pour travailler ensemble. Comme j'ai dit dans l'introduction, pour porter en avant les principes fondamentaux sur le plan culturel et sur le plan social. Et il y a un débat sur les situations professionnelles, économiques, des femmes dans les différents pays. Je crois qu'il faut dire un peu aussi à nos conférencières ce que fait le CLIMAF. Il cherche à réunir toutes les obédiences maçonniques féminines en Europe, mais il cherche à trouver un espace dans lequel on peut, nous, échanger des idées sur ce qu'on peut faire dans nos différents pays pour les femmes.

Par exemple – je suis Italienne – j'ai écouté toutes les choses que vous avez dites, mais dans la deuxième partie chaque pays est engagé aussi à faire des

réflexions sur la situation de son pays, sur ce qui est prévu. Maintenant, je pense qu'on peut dire qu'il y a des choses qui intéressent tout le monde, toutes les femmes de l'Europe. Par exemple la parité nous oblige à revoir un peu la situation des femmes ; c'est-à-dire que la femme a dû renoncer à certains droits, qu'elle avait avant. Je pense, par exemple, que dans les lieux de travail, il y a des réflexions qu'on peut faire parce qu'on a trop l'habitude de ne pas utiliser toutes les possibilités qu'ont les femmes. Tout le monde doit faire comprendre aux hommes que cela est une grande perte d'énergie, que ça convient à personne. Ça ne convient pas aux femmes qui ne sont pas utilisées à leur meilleur, ça ne va pas bien aux hommes qui... se choisissent toujours des collaborateurs qui sont des hommes, mais qui n'ont pas les qualités correspondant aux devoirs.

Je me suis rappelé du problème de « mobing », je ne sais pas comment ça s'appelle en Français ; maintenant, en Italie, on discute beaucoup ce problème parce que ça nous permet de trouver des stratégies sur le travail, dans les lieux de travail, pour réaliser une parité, une vraie parité. Et cela doit être aussi, dans un principe de rééquilibrage, effectif, opératif, qui respecte le principe général, mais qui nous permet aussi de trouver des stratégies pratiques.

Laure CAILLE

Je remercie Madame Vayssade de nous avoir rappelé très opportunément que le concept de laïcité était un concept éminemment libérateur et indissociable de la libération de l'être humain, et par conséquent de la femme. Je pense qu'il est très important de nous rappeler ça, à nous toutes qui pouvons œuvrer là où nous oeuvrons. Et pour la petite histoire et l'anecdote qui, malheureusement, n'en est pas une, j'ai été aussi hier confrontée à ce groupe, dont les officiers de police qui étaient mobilisés [ils auraient pu être mobilisés pour des choses plus intéressantes, je pense] donc les officiers de police qui étaient mobilisés pour ce petit groupe très bruyant m'ont dit « ne vous inquiétez pas madame, ils sont très minoritaires », parce que j'ai montré un petit agacement, ils bloquaient l'entrée du métro, ce qui vaut mieux que de bloquer les hôpitaux, vous me direz. Mais enfin, je me suis quand même un peu étonnée, effectivement, que ces petits groupes, qui sont extrêmement minoritaires, ont l'air de bénéficier d'une espèce, non pas de tolérance, mais de non punitivité de la loi dont d'autres ne bénéficient pas. Je veux dire qu'il est, certes, hors-la-loi d'arracher des maïs transgéniques, mais il est encore plus grave d'arracher des tubes ou des moyens d'asepsie dans les maternités, et c'est surtout contre la loi et je voulais dire que, très minoritaires mais très actifs, très bruyants et pas toujours arrêtés à hauteur de la contravention puisqu'on parlait de loi aussi. Je vous remercie.

Une intervenante

On parle de laïcité, Madame, on parle de religiosité : quand on voit ce qui se passe à l'heure actuelle avec la guerre en Irak ; les Etats-Unis se sentent un droit divin pour faire ce qui se passe. Je me demande dans quelle mesure on ne cache pas sous un phénomène de Dieu tout simplement quelque chose d'économique. Alors Dieu s'appelle-t-il « l'or » ?

Marie-Claude VAYSSADE

Moi je pense que c'est toujours mêlé, les actions sont toujours mêlées, les croisades ont été délivrer le tombeau du Christ et, en même temps, ça a été le plus extraordinaire mouvement économique qui s'est produit à cette époque. Même s'il y avait la guerre, en échange de culture, de progrès, de récupération chez les Arabes de ce qu'ils avaient déjà bien inventé avant nous, etc. Donc, c'est toujours très mêlé et très ambivalent, mais c'est vrai que c'est rarement totalement désintéressé.

Je voulais quand même là préciser, je laisserai peut-être le texte à quelqu'un, mais je voudrais le récupérer après, la proposition de Valéry Giscard d'Estaing quand même, parce qu'elle peut choquer : « proposera que figure dans le préambule de la Constitution une référence au patrimoine religieux de l'Union européenne », ça avait été déjà le débat dans le préambule de la Charte des droits fondamentaux où, finalement, on a parlé de patrimoine spirituel. Il l'a annoncé vendredi en résumant, devant la presse, les derniers débats de la Convention ; ça remonte au début de mars, donc je ne sais pas comment ça va se conclure, ce débat, parce que j'ai cherché partout ; ça, c'est d'une agence de presse européenne quotidienne, j'ai redépoillé jusqu'au 25 mars et je n'ai rien trouvé d'autre. Cette mention pourra soit faire référence à la Charte, soit se placer dans la perspective de l'identité de l'Europe à partir de son histoire, « millénaire » a-t-elle indiqué. Donc la discussion à ce sujet a été utile, le rôle de la Convention n'est pas d'esquiver. Selon lui, je crois que c'est important de le dire, d'abord « les garanties sur la liberté d'exercice des églises définies dans le Traité d'Amsterdam devraient être prises dans les mêmes termes », dans la seconde partie de la Constitution, ensuite « la référence religieuse ne peut pas être intégrée dans l'article de la Constitution sur les valeurs de l'Union européenne », mais c'est là dans l'article sur les valeurs qu'on voudrait bien voir inscrire l'égalité entre les hommes et les femmes, car « ces valeurs sont tellement liées au fonctionnement de l'Union européenne que leur transgression pourrait amener des sanctions contre un Etat membre ». Donc là, il y a quand même un verrou qui a été mis fortement, et là je crois qu'il y a consensus total : les Etats peuvent être sanctionnés s'ils les méconnaissent ou s'ils oeuvrent contre et en aucun moment ne devrait figurer quelque référence que ce soit à la religion ou aux valeurs religieuses.

Coco BONNIER

Je voudrais revenir à la situation des femmes et à quelque chose que personnellement j'ai trouvé très choquant, c'est la déclaration sur Europe 1 de Dominique Perben, ministre de la Justice, concernant l'école de la magistrature où il s'est plaint qu'il y avait beaucoup plus de femmes que d'hommes, et que vraiment ça allait poser des problèmes par rapport à l'organisation du travail et sans parler de la partialité que pouvaient avoir les femmes à juger des hommes. Somme toute, selon Dominique Perben la parité, là, devrait sans doute s'exercer puisque, ici, à l'école de la magistrature, il y a plus de femmes... là, il faudrait donc que la parité s'exerce.

Marie-Claude VAYSSADE

Quand j'ai entendu ça, je me suis dit « on peut se mettre à râler », mais je me suis dit « au fond, il a peut-être raison ». Alors demandons la parité intégrale dans l'ensemble des grandes écoles françaises.

Coco BONNIER

Ah oui. Enfin, le fait de la souligner seulement là, c'est quand même sacrément tendancieux.

Marie-Claude VAYSSADE

Oui, alors continuons le mouvement !

Maria LAMY

Madame Vayssade, je souhaiterais juste faire une petite réflexion de citoyenne et de maman. S'agissant de la formule que vous avez employée tout à l'heure, de développer une culture de l'égalité, je crois vraiment que nous, les femmes, nous avons un rôle à jouer fondamental. La parité commence à la maison, avant même les institutions, l'école maternelle et tout ce que peut nous apporter l'instruction ; cette parité doit vraiment s'illustrer au quotidien et nous, les femmes, nous avons un rôle fondamental à jouer, il me semble, face à nos enfants en premier et à nos fils parce que nous sommes quand même issus d'une culture judéo-chrétienne et je vois encore beaucoup de femmes qui ont ce repère judéo-chrétien, et donc cette éducation, ils la transmettent à leurs enfants, à leurs fils particulièrement.

Je ne veux choquer personne, mais je crois que nous avons du chemin à faire pour imposer et distiller des valeurs beaucoup plus respectueuses des deux sexes (je dirais sans aspect revanchard à l'égard des hommes) pour imposer une belle image, moderne, progressiste, courageuse, ça fait beaucoup de belles choses, mais enfin, bon, il faut travailler, avec la femme particulièrement, d'abord, et avec nos enfants pour qu'ensuite les choses, dans la société, se distillent et fassent de nos enfants des adultes qui pourront appliquer ce principe d'égalité.

Marie-Claude VAYSSADE

Une de mes amies, un jour, m'avait dit qu'il y aurait peut-être une étude à faire pour un peu regarder d'où venait le machisme. C'est le rôle de la « mama » du pourtour méditerranéen qui a toujours été plutôt de transmettre les valeurs de prééminence des hommes que des valeurs d'égalité. Ça a commencé à changer, mais c'est vrai que dans les familles, c'est les mères qui ont presque toujours eu en main l'éducation des enfants pendant longtemps et qu'elles transmettaient, en fait, les valeurs sociales ambiantes et l'éducation qu'elles avaient reçue. C'est une tâche fondamentale, mais difficile, oui difficile. Donc je crois que là c'est important. Et quand on parlait aussi, tout à l'heure, de la culture d'égalité, moi je suis très frappée dans le débat sur le travail des femmes, en particulier en France, on est dans un travail qui est devenu une donnée structurelle du marché du travail : les femmes sont au travail, elles ont de plus en plus de compétences, elles réussissent de mieux en mieux dans

leurs études, même les femmes ayant au moins trois enfants continuent, à plus de 50 %, à être au travail, c'est vraiment devenu une donnée de base, en fait, de notre existence.

Or, tout se passe à la fois comme salaire, comme réflexion, etc., comme si on était encore dans une analyse du travail des femmes comme un travail d'appoint, comme si dans les têtes ce n'était pas encore changé et que même les femmes, quelquefois, étaient encore un peu hésitantes, sauf dans des cadres importants. Il y a une étude qui est faite à l'heure actuelle par des associations, avec l'aide du Fonds National de la Vie Associative, et une étude européenne avec l'aide de la Commission, (*incompréhensible*) qui est maître d'œuvre là-dedans, qui est autour de « quels rapports ont les femmes à l'argent ? » et à la capacité de négocier un salaire, comment ça se passe ? Elles sont en train d'essayer de voir quels sont les rapports des femmes à l'argent comme un des éléments – on en connaît d'autres – mais c'est vrai qu'on a encore là une espèce de verrou social. Quand Anne, tout à l'heure, a appelé à la mutation, on est dans tous les domaines obligé, quelque part, de faire une mutation.

Gloria VANNINI

Je m'excuse, mais j'aimerais retourner au préambule de la Constitution et vous demander de nous expliquer un peu mieux comment elle fonctionne pour le moment et si on doit penser que la Constitution est faite et va être votée par les citoyens ou par les pays.

Marie-Claude VAYSSADE

Dans la confection actuelle, on en est dans la rédaction des articles. D'abord la première partie et puis on va passer à la deuxième partie, donc à des propositions d'articles, et c'est encore en cours de discussion. Il y a encore des amendements et je pense que toutes les décisions, y compris celles des Etats membres sur le contenu, ne sont pas totalement arrêtées, totalement faites ; on est encore en débat et il y a encore beaucoup d'amendements déposés. Il y a eu par article je ne sais combien d'amendements ; prenez le site Internet de la Convention et vous pouvez vous exprimer sur la rédaction des articles, sur ce qu'il en est.

Il avait d'abord été prévu que le travail de la Convention devait être prêt pour le sommet grec de Thessalonique du mois de juin, il semble que ça sera un peu compliqué, mais là il y a un peu divergence ; d'autres pensent que ce ne serait pas totalement bouclé à ce moment-là, et ce travail sera proposé à une conférence intergouvernementale tout à fait classique, c'est-à-dire une délibération des 15, où les 15 ont promis que seraient plus ou moins associés les Etats candidats. L'objectif était d'arriver pratiquement à signer le nouveau traité en 2004. Il y a une demande forte de l'Italie pour qu'on le signe à Rome, ce qui ferait un nouveau Traité de Rome – le premier, c'était en 57 – donc pas tout à fait 50 ans après, mais le calendrier n'est pas tout à fait sûr parce que, manifestement, à la Convention, des voix s'expriment en disant « il faudrait qu'on ait un peu plus de temps »... Et des voix parmi les candidats

souhaiteraient que la CIG se tienne plutôt après leur adhésion pour qu'ils soient membres à part entière de la CIG.

Je crois qu'on en est à peu près dans ce débat-là, mais je parle sous contrôle de Madame la ministre. Donc la Convention ne faisait que préparer un travail dont on espère qu'il sera un travail unique et cohérent, quoique l'idée d'option soit en train de refaire surface. Mais c'est les Etats en conférence intergouvernementale, qui seront les décideurs finals, et puis ensuite il y aura les ratifications.

Le principe ou non de ratification par referendum n'est pas encore arrêté. Voilà où nous en sommes dans cette confection. Mais on est encore dans une phase où on peut, vers la Convention, faire remonter des idées, des amendements, des discussions sur les articles et je continue à penser que même pendant la conférence intergouvernementale, il pourra y avoir des contacts avec les représentants de la France à cette conférence ou des idées qui remontent ou des choses, enfin je crois que jusqu'au bout ça restera, j'espère, ouvert à un certain nombre de citoyens, en particulier à ce que j'appelle moi, « les citoyens organisés » c'est-à-dire les citoyens qui réfléchissent ensemble et qui peuvent porter quelque chose de collectif dans ces débats.

Coco BONNIER

Dernière, peut-être, intervention. Oui, Marie-Claude.

Marie-Claude RIPERT

Madame Vayssade, vous avez insisté sur la tendance actuelle à chercher une égalité entre les hommes et les femmes, en particulier pour le travail de nuit, pour les retraites, etc., à quoi je suis personnellement tout à fait favorable. Mais il y a quand même un domaine dans lequel cette égalité n'est pas possible puisque la grossesse est, jusqu'à présent, une aventure essentiellement féminine. Alors, ne serait-il pas bon que nous changions notre regard, que le sexe référent, pour légiférer, soit le sexe féminin puisque, après tout, qu'est-ce qu'un homme sinon une femme qui ne peut pas avoir d'enfant ?

... Rires...

Marie-Claude VAYSSADE

Ça a été un grand débat, notamment au moment du travail de nuit. Quand est paru l'arrêt Stoquel, j'avais vu les gens de Cour de justice – j'étais encore parlementaire – parce que je m'occupais de tout ce qui était projet d'avis sur les budgets de la Cour et tout ce qui était les textes de remaniement des compétences, de création du Tribunal de Première Instance etc., donc je voyais souvent les gens de la Cour, et j'ai déjeuné avec eux peu de temps après l'arrêt Stoquel. Je leur ai dit « mais moi je regrette beaucoup que vous n'ayez pas purement et simplement interdit le travail de nuit à tout le monde, c'est-à-dire de considérer que la position des femmes était la meilleure position du point de vue santé, organisation de la vie etc., et puis après on négocie les indispensables exceptions pour le travail de nuit puisque s'il n'y avait pas de travail de nuit, il y aurait plein de choses qui s'arrêteraient à commencer par les

hôpitaux, les transports, les restaurants, les spectacles ; de toute façon, le travail de nuit dans les services c'était acquis pour les femmes depuis, je ne sais pas combien, il ne s'agissait plus que de l'industrie là. Et ils m'ont dit « oh notre arrêt n'interdit pas cette interprétation », et personne n'a voulu, enfin tous les gens à qui j'ai dit « on aurait pu le faire, mais y compris en France », m'ont dit « ça aurait créé une épouvantable instabilité juridique, ce n'est pas possible parce qu'entre le moment de l'interdiction et de la négociation des exceptions, il y aurait eu des moments de vide » ; donc on en est resté à dire que, quand on parle d'égalité, on prend comme étalon de mesure plutôt l'homme que la femme. Mais sur le travail de nuit, on en avait beaucoup beaucoup discuté.

Sur les retraites, moi j'étais plutôt favorable à l'alignement des femmes parce que, bon, à l'époque c'était les dix meilleures années de carrière et le départ plus tôt des femmes les privait souvent d'une part de retraite non négligeable parce qu'elles partaient ou à des grades inférieurs ou avec moins d'ancienneté dans leur travail. Il faut toujours réfléchir aux conséquences que ça a, comment l'apparente mesure favorable peut, en fait, se retourner contre ceux qui en bénéficient. Par contre, sur les bonifications pour les enfants, moi je suis totalement pour qu'on se batte et je le dis là aussi pour qu'on se batte, pour que ce soient les femmes qui continuent à être les principales bénéficiaires, car c'est toujours elles qui souffrent le plus de retard de carrière ou d'années, etc., et qu'il soit ouvert aux hommes quand ils démontrent qu'ils ont effectivement eu la charge de leurs enfants et que ça a pesé aussi sur leur carrière. Mais autrement on va faire sauter les deux et je trouve que les femmes y perdront, là aussi, quelques... alors là, ils perdront une action positive et pas une discrimination, comme l'a dit la Cour de justice, entre les hommes et les femmes. Voilà.

Coco BONNIER

Bien, je vous remercie Madame, nous allons maintenant donner la parole...)
Madame Nicole Ameline, Ministre de la Parité et de l'Égalité Professionnelle.

UTOPIE ET DEMOCRATIE

Nicole AMELINE

Madame la présidente du CLIMAF, Mesdames les présidentes des obédiences féminines européennes, Madame la députée, Mesdames. A l'histoire et aux chocs à la fois tragiques des souverainetés et des nationalismes, à la barbarie, a succédé en Europe, fort heureusement, une autre réalité : une réalité politique, morale, culturelle, une autre volonté – celle de la démocratie – une autre culture, celle du dialogue, de l'échange, inséparables de l'affirmation claire et sans concession des valeurs qui nous unissent. Et cette unité de l'Europe, je voudrais le rappeler en propos liminaire, fut un acte de volonté comme l'est aujourd'hui l'élargissement ; et cette volonté a permis que de l'idéal visionnaire, proche de l'utopie, qui est le sujet sur lequel vous m'avez demandé de réfléchir, naisse une réalité moderne fondée sur la paix et sur la prospérité. Et je voudrais dire que, au moment où l'évolution du monde et singulièrement, dans le cadre de la crise que nous connaissons aujourd'hui, au plan de la politique internationale, au moment où l'évolution du monde démontre que le progrès n'est plus inéluctable, le futur est plus que jamais affaire de volonté, de projets, de constructions. Et il appelle qu'aux incertitudes que nous décelons, nous substituions des valeurs, celles qu'impose un nouveau siècle et celles qu'impose un nouveau monde.

Ces valeurs, c'est l'exigence d'égalité, c'est l'esprit de tolérance, le respect de la laïcité, le sens de l'universel, mais aussi de l'innovation sociale, de la modernité économique, la vision du monde et de la solidarité nécessaire, l'affirmation des valeurs républicaines.

Et ces valeurs, je voudrais le souligner ici, ont largement inspiré autant votre histoire que votre action, et dans ce lieu symbolique qui rappelle tout ce que les principes de la République doivent à vos réflexions et à vos débats, laissez-moi vous dire combien je suis heureuse de m'exprimer devant vous. Chacun sait, en effet, l'importance que vos réflexions ont prises dans les avancées sociales et politiques et dans des domaines dont j'ai précisément la charge et qui m'ont paru être les deux grandes conquêtes, notamment du XX^e siècle pour les femmes, c'est-à-dire l'indépendance économique et la maîtrise de la descendance. Je suis extrêmement heureuse que ce colloque ait pour thème « femmes et démocratie en Europe : communauté de destins et de responsabilités » car il nous invite tout à la fois à une réflexion nouvelle dans le temps et dans l'espace.

Alors qu'en effet la communauté nationale s'ouvre sur l'Europe qui s'élargit, ou se réunit, il est juste de s'intéresser, comme vous le faites, à cette communauté de destins qui se dessine à la faveur des multiples échanges transfrontières dont vous êtes aujourd'hui une brillante illustration, et nous appartenons en effet à différents pays, mais notre destin est évidemment commun et nous en portons, en partage, la responsabilité. Comment, aujourd'hui, ne pas être résolument engagé dans la construction de l'Europe, comment ne pas être déterminé à faire en sorte que les Européens et les Européennes soient plus que jamais acteurs à part entière sur la scène internationale, mais aussi acteurs

au sein même de leur société, de chaque société, dans la mise en œuvre de la démocratie paritaire ? Modernité et progrès, ce sont les deux mots choisis pour introduire ce propos « la parité en Europe : une utopie ».

Je suis convaincue que la modernité, en économie comme en politique, repose sur une dynamique nouvelle homme-femme dans la gestion des sociétés. Modernité car seules dévient aux femmes d'avoir des droits égaux aux hommes, les sociétés figées dans le repli sur elles-mêmes, justifié non par l'adhésion à un modèle plus humain ou plus performant mais par le refus d'une vision évolutive des liens humains et sociaux et par un immobilisme de la pensée ; refus de se connaître, refus de l'avenir. Mais les cas extrêmes que chacun a à l'esprit ne doivent pas occulter nos propres défauts et nos propres insuffisances. Il faut effectivement accompagner cette mutation nécessaire – et ce terme n'est pas trop fort – il faut moderniser, adapter à un humanisme moderne nos sociétés industrialisées occidentales. Progrès car les femmes qui constituent un extraordinaire potentiel humain, encore peu ou mal évalué, mal utilisé, mal mis en valeur, investissent désormais tous les domaines de l'activité humaine, en modifiant les règles en les humanisant, en rééquilibrant les priorités essentielles et les temps de vie.

Ce besoin de modernité et de progrès fonde-t-il une nouvelle utopie, celle de la démocratie paritaire ? La question que l'on ne peut éluder est, bien sûr, « l'utopie définit-elle le but ultime de l'homme ou bien est-elle un simple rêve sur les moyens d'améliorer la vie quotidienne, dans un déterminisme accepté ? », ce qu'Alain définissait comme un édifice d'idées dans une tête. On peut en débattre, naturellement, se référant à l'histoire, à la philosophie ou à la littérature de Platon à Thomas More, ou de Rousseau à Marx, mais ce n'est pas mon propos.

Depuis le XVIII^e siècle, pour se limiter aux plus connues, les utopies politiques ont dépassé la description d'une société parfaite inscrite dans un lieu clos ou isolé, en fait imaginaire. Se basant sur l'observation critique, argumentée, de l'organisation politique, économique et sociale existante, elles ont envisagé des améliorations, voire des créations ambitieuses, pour faciliter la vie des citoyens. Le rêve n'a naturellement jamais visé l'impossible, mais pour avoir parfois voulu l'imposer brutalement, on a trop souvent atteint l'enfer sur terre si justement prédit par Karl Popper (je cite) : « *il est déraisonnable de supposer qu'une transformation totale de l'organisation de la société puisse conduire, tout de suite, à un système qui fonctionne de façon convenable. Il y a toutes les chances que, faute d'expérience, de nombreuses erreurs soient commises* ». Car pour Popper, le rêve envoûtant d'un monde merveilleux n'est qu'une vision romantique. Cherchant la cité divine, tantôt dans le passé, tantôt dans l'avenir, prônant le retour à la nature ou la marche vers un monde d'amour et de beauté, faisant chaque fois appel à nos sentiments et non à notre raison, il finit toujours par faire de la terre un enfer en voulant en faire un paradis.

« Il », c'est l'extrémiste, celui qui – si les moyens lui en sont donnés ou s'il les conquiert – impose son rêve et sa vision. Et l'histoire contemporaine, en tout cas celle du XX^e siècle, a hélas discrédité l'utopie et laissé trop souvent ces extrémistes réaliser leur enfer et nous le faire partager. Construction imaginaire,

l'utopie serait-elle donc *a priori* hors de portée de l'être humain ? Certes non car, portant le besoin de transformer le monde et l'être humain pour les améliorer, pour les perfectionner, elle peut être, tout au contraire, le but ultime à atteindre par une succession de corrections des imperfections et des erreurs qui obèrent l'avenir. Lamartine l'avait compris, qui affirmait « *les utopies ne sont souvent que des vérités prématurées* », c'est dans cette optique et avec cette détermination, vous l'aurez compris, que je veux résolument me placer en évoquant, devant vous, la parité et l'Europe.

Je commencerai par dire que la parité, concept apparu dans les années 90 pour réclamer une participation équilibrée des hommes et des femmes aux instances de décisions politiques, a peu à peu cédé la place au concept de démocratie paritaire, dont personnellement je me réclame, pour étendre la participation équilibrée à tous les domaines de l'activité humaine. En cela, comme l'a souligné à plusieurs reprises le premier ministre, « la parité est un humanisme », nous verrons plus tard que c'est une utopie qui n'a rien d'une chimère. Egalité de traitement, égalité des chances ou simplement égalité sont des concepts souvent mal interprétés qui, pendant longtemps, ont servi de prétextes au maintien du *statu quo*. Je ne veux naturellement pas dire que rien de positif n'a été fait, bien au contraire, mais la juste ambition des femmes à partager la prise de décision, donc les choix de vie et les choix de société, s'est heurtée depuis longtemps à des résistances persistantes.

Entre l'idéal proclamé et la réalité effective, le fossé ne s'est pas comblé et il est temps, aujourd'hui, de donner un contenu à ce qui n'est encore qu'une promesse d'égalité. Nos démocraties européennes ont évolué différemment, certaines mettant davantage l'accent sur l'égalité professionnelle, d'autres sur l'égalité dans la décision politique, mais il ne faut pas nous cacher que les hommes ont conservé leur monopole dans les véritables lieux de pouvoir : dans l'économie pour les sociétés libérales, dans la politique pour les Etats plus centralisés. Force est de constater toutefois que le mouvement mis en place pour la parité s'est développé dans un double échange de la communauté vers les Etats membres. C'est une synergie et je dirai plus, une interaction, qui fait progresser les esprits et les textes, grâce aux échanges et une bonne pratique mis en évidence dans les Etats membres, grâce aussi à l'aiguillon juridique que représente, à travers le droit communautaire, l'Union européenne.

J'ajoute que si l'on observe le monde aujourd'hui et l'évolution des instances démocratiques, on peut tout à fait constater que la modernité en politique peut se juger au curseur de la présence des femmes dans ces instances politiques, et l'évolution de l'Europe en est une illustration. Ainsi, pour la France notamment, le rôle de l'Union européenne a-t-il été fondamental. C'est à Athènes, en 1992, qu'a été signé l'acte de naissance de la parité dans une conférence ministérielle informelle, mais dont la déclaration a fait date. Portée par les travaux du réseau d'experts femmes dans la prise de décision, mis en place par la Commission, la déclaration a attiré l'attention et mobilisé sur ce nouveau concept qui, balayant les quotas, reconnaît la dualité du genre humain, c'est là, du reste, la formidable mutation à laquelle nous sommes heureusement confrontés, remet en cause l'universalité et bouscule des siècles d'organisation des différentes sociétés, dont la société française.

Athènes fut le point de départ d'une revendication, inimaginable jusqu'alors : autant de femmes que d'hommes dans les assemblées politiques élues. La France qui – c'est une litote – n'était pas exemplaire dans ce domaine se retrouva aiguillonnée, non seulement par les féministes les plus connues, chercheuses, universitaires ou politiques, mais également par d'innombrables femmes, militantes, inconnues ou simples électrices, découvrant un débat politique enfin digne de leur intérêt et comprenant que, là où tout se décide, elles devaient être présentes.

Nul n'a oublié, Madame la présidente, le succès de la conférence organisée par la Grande Loge Féminine de France, salle Gaveau, et l'écho qu'elle a alors rencontré. Certes, la classe politique s'est défendue ; il était difficile d'afficher une opposition ouverte à la parité, et bien entendu ce furent quelques féministes qui s'en chargèrent avec parfois, pour seul résultat, de se marginaliser elles-mêmes. Mais la parité politique était en marche. J'ai moi-même déposé, en 1988, une proposition de loi considérant que la démocratie reste la loi du nombre et que ne pas exister en nombre vient à ne pas exister du tout. La parité n'a pas eu d'opposants de poids dans le grand débat organisé à l'Assemblée nationale, en 1997, par le gouvernement d'Alain Juppé. Elle n'en eut pas davantage quand Lionel Jospin proposa la réforme constitutionnelle de 1999, puis les lois qui suivirent.

C'est donc la loi qui, dans son rôle de modernisation de la société, fait avancer les mœurs et les faits. Résultant d'une prise de conscience, mais aussi de l'observation de la réalité et de l'implication des femmes dans leurs voix, dans leurs écrits, dans leur vie, dans leur combat. La loi du 6 juin 2000 sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives a donc inscrit la parité dans la loi. Dans les textes, il a fallu néanmoins attendre la traduction de ces choix législatifs dans le cadre des élections pour en mesurer la portée. Pour les élections au scrutin de listes, la loi impose la mixité des listes et les résultats ont été dans l'ensemble satisfaisants, je prendrai comme exemple les élections municipales de mars 2001, qui ont marqué un progrès considérable puisque dans les Conseils municipaux des communes de 3 500 habitants, et plus, la proportion de femmes est désormais de 47,5 % dans les Conseils ; moins dans les exécutifs et moins dans les postes de maire.

C'est un progrès essentiel, certes, car le paysage de notre démocratie locale évolue et c'est d'autant plus important au moment où la décentralisation franchit un cap tout à fait nouveau et déterminant. Il constitue également une partie importante du collège des grands électeurs et c'est, espérons le, par cette voie que la mixité pourra aussi s'installer davantage au Sénat. Pour les élections législatives, en revanche, au scrutin uninominal, la loi avait prévu un certain nombre d'incitations financières qui ont montré leur faible efficacité puisque seulement 12,3 % des femmes ont rejoint les bancs de l'Assemblée nationale. Le déséquilibre de la représentation a été dénoncé par tous les médias. L'auraient-ils fait il y a dix ans ?

Je vois dans cette réprobation unanime un présage favorable pour influencer sur les choix à venir des partis politiques. Aujourd'hui, enfin, la parité parfaite va s'appliquer aux prochaines élections européennes et régionales ; nous sommes passées là d'une exigence à une évidence, c'est un résultat dont je suis fière puisque le législateur a retenu toutes les propositions que nous avons formulées sur ce point. Bien que nous ne soyons pas encore parvenues à la parité dans les assemblées élues, il faut observer que le mouvement d'échange et d'enrichissement des politiques, qui va de l'Union européenne vers les Etats membres, par le partage des expériences, par les rencontres qui sont organisées, favorise l'émergence de cette nouvelle conscience politique. L'intérêt pour l'exemple français est très grand, il a d'ailleurs inspiré et contribué à inspirer une réforme en Italie, et je dois d'ailleurs dans les jours qui viennent formaliser un accord avec mon homologue, Stéphanie Auprest-Giacomo, formalisant entre nos administrations un travail commun et d'échange de bonnes pratiques sur plusieurs sujets, dont la parité politique.

Parité politique, certes, mais plus encore c'est une démocratie paritaire, je l'ai dit, dans toutes ses dimensions qu'il faut mettre en place. Et de ce point de vue, il ne faut pas être patient, il faut au contraire accélérer l'histoire. C'est la vie en société, dans son ensemble, dans la famille, dans l'entreprise, dans la société toute entière qu'il faut reconstruire en y intégrant la dimension homme-femme, et cette construction doit se faire en prenant en compte la dimension européenne, évidemment, car l'Europe est une réalité et même une exigence, nous le savons, nous entrons dans une ère nouvelle qui n'est plus celle des prémices et de l'innovation, mais bien celle de l'installation et de la confirmation, et au moment où se met en place cette nouvelle Europe, je rejoins totalement ce qui a été dit en précisant qu'il faut, dès à présent, que ce soient ces principes qui inspirent cette nouvelle construction.

Il ne s'agit plus seulement de défendre les droits des femmes, mais de structurer une société moderne, en phase avec son temps, et faire de l'égalité un gène organisateur d'une démocratie contemporaine. Exigence sociétale qui commence dès l'éducation. Et de ce point de vue, j'apporte un regard et un intérêt particulier à cet âge où tout se construit et où, à l'intérieur de la famille comme à l'intérieur de l'école, nous devons faire de l'égalité un principe actif d'enseignement et d'éducation pour éviter que le lien social, que le lien personnel, que les relations homme-femme ne s'inscrivent dans un autre rapport qui fut longtemps, et qui est encore, celui de l'inégalité. L'exigence sociétale de la parité, de l'égalité, devient donc une dynamique génératrice d'équilibre et de progrès, c'est une approche globale qui fait de l'équilibre un moteur et un vecteur d'harmonie. Il y a naturellement beaucoup à faire en ce qui concerne aussi la formation et l'égalité des chances car, lors de l'orientation scolaire, on constate que les jeunes filles, par un effet mécanique lié au conformisme ambiant, se retrouvent dans 6 des 31 filières professionnelles qui existent. Il y a donc, de ce point de vue, une reconsidération à faire tant auprès de la communauté éducative que de l'ensemble des outils qui permettent d'ouvrir les portes, d'élargir les champs des possibles et de donner plus de liberté, donc plus d'égalité.

J'ai entrepris, de ce point de vue, deux expérimentations dans les académies de Caen et de Rouen afin de donner un contenu réel à la mixité – ce qui est un enjeu de société – au moment où celle-ci se traduit davantage par des violences que par des rapports de respect de l'autre et d'acceptation de la différence.

Enfin, la parité doit s'exprimer au sein de la famille par un partage consenti des tâches qui s'y rattachent, comme il y a le partage des joies et des peines ; nous avons une société qui doit évoluer sur le partage des responsabilités. Et la politique en faveur des femmes passe aussi par un renouvellement du regard à l'égard des pères. Si je suis extrêmement sensible et fière d'être en charge du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle, c'est parce que je considère que nous sommes au cœur d'une évolution culturelle sans précédent.

Accélérer l'histoire, c'est favoriser, pour les femmes, l'autonomie financière, l'indépendance économique, et faire en sorte qu'elles puissent diriger leur vie de la meilleure façon qui soit. Les politiques sociales, au-delà de la solidarité et de l'assistance nécessaires, ont pour objet de favoriser l'autonomie de la personne, de favoriser, pour chacun et chacune, la possibilité de construire un projet de vie personnel ou collectif. Or, quel est le constat ? Vous l'avez évoqué au cours de vos travaux, ce matin, les inégalités sont persistantes à tous les stades de la vie professionnelle, dans le choix des professions comme dans le déroulement des carrières. Je me contenterai simplement de dire que, à cet égard, il faut reconsidérer le fait que si nous avons un cadre juridique qui existe, nous devons absolument faire progresser, à tous les âges de la vie, la chance et les droits des femmes d'assumer une carrière dans des conditions parfaitement égalitaires. Cela revient d'abord à reconsidérer la parentalité : la parentalité au sein de la famille, je l'ai dit, la parentalité aussi au sein de l'entreprise.

Nous avons, avec François Fillon, proposé et obtenu que soit relancé le dialogue social sur ces questions fondamentales. Depuis le 19 décembre dernier, les partenaires sociaux se sont réemparés de ce sujet fondamental que représente l'égalité professionnelle. Certes, je le rappelle, nous avons un cadre législatif, mais j'observe que dès la mise en place du principe d'égalité professionnelle – qui remonte à, précisément, 20 ans – les résultats nous obligent aujourd'hui à convaincre autant qu'à contraindre. Conformément, donc, à la volonté du gouvernement de relancer et de développer, de privilégier le dialogue social, nous avons demandé aux partenaires sociaux de réfléchir à une série de propositions, et ils ont retenu, dans leur agenda, 5 axes : la formation dans l'égalité des chances, la mixité professionnelle au sein des branches et des entreprises, les éléments constitutifs du déroulement de la carrière, la réduction des écarts de rémunération, l'articulation des temps de vie en termes de gestion des temps et d'organisation du travail. Certains de ces axes relèvent de la compétence de l'Etat, d'autres de la responsabilité directe de ces partenaires sociaux.

Mais c'est à tous qu'il convient de transformer l'égalité professionnelle en un principe actif d'organisation de l'entreprise dans un souci de performance de

l'entreprise, car la mixité est une chance pour l'entreprise. C'est de plus en plus un atout de productivité, surtout si l'on considère que l'entreprise moderne doit faire de son capital humain, de son investissement humain, un paramètre premier de sa croissance. J'ai proposé, par ailleurs, que nous ajoutions à ces axes une innovation qui consiste à créer une nouvelle norme, un label « égalité ».

Ce label « égalité » permettra de distinguer les entreprises qui sont entrées dans cette novation, dans leur propre organisation interne et dans cette nouvelle culture, dans ce nouvel état d'esprit qui consiste à considérer qu'en effet les femmes ne sont en rien une variable d'ajustement du marché de l'emploi ni une force d'appoint, mais des partenaires à part entière qui fondent, avec les hommes, et autant qu'eux, la dynamique de l'entreprise. Un premier point d'étape sera réalisé, à la fin de ce semestre, sur ces propositions, je veux souligner, là encore, l'apport des expériences étrangères, je me trouvais récemment en Norvège où j'ai pu apprécier un certain nombre de résultats dans des entreprises qui, en appliquant précisément cette idée que la mixité est une chance, certes, pour la société toute entière en même temps que la réparation d'une injustice, mais aussi un atout de productivité pour l'entreprise et pour l'économie, ont démontré l'efficacité de ce nouveau principe d'action. Puisque les entreprises se situent très souvent à l'avant-garde d'une société guidée par le principe d'efficacité et d'ouverture au monde, elles ont, sur ce plan, un exemple à donner et je crois que ce label, quand nous pourrons le mettre en place tel un indicateur social, permettra d'identifier, sur ce terrain, les entreprises qui se situent effectivement à la pointe de la modernité sociale et économique.

Madame la Présidente, je voudrais – si vous me le permettez – évoquer deux problèmes complémentaires qui me paraissent très communs à l'Europe des 15, et bientôt à l'Europe élargie. Ma conviction est que c'est grâce à la mobilisation de toutes les femmes que vous représentez et de toutes les femmes européennes, que nous ferons progresser dans nos démocraties cette idée que l'égalité est bien plus qu'un rattrapage, que c'est au contraire l'expression forte et affirmée de démocraties en phase avec le monde contemporain. Et pour cela, il faut éliminer bien sûr la pathologie la plus expressive d'une société inégalitaire : je veux parler de la violence. La violence dans la famille, la violence dans la rue, la violence à l'école, la violence dans le monde. La violence est un produit de l'inégalité qui consiste à exploiter ou à maltraiter le faible ou le supposé faible : violence sexuelle, viol, traite, prostitution, violence physique, familiale ou professionnelle, violence morale et psychique comme le harcèlement et les agressions verbales ou par l'image. L'Union européenne a ouvert la voie sur le harcèlement ou sur la traite des femmes. Mais il reste beaucoup à faire et, dans certains domaines, des divergences de vues et d'appréciations demeurent même si, sur l'essentiel, je dois considérer que nous nous retrouvons. Pour ma part, je me suis toujours fixé une ligne de conduite, celle du respect, de la dignité de la personne. C'est une grande exigence et le seul point d'intolérance pour moi : nul ne doit, nul ne peut porter atteinte à la dignité d'un être humain sans être impitoyablement sanctionné.

C'est dans cet esprit que je prépare un dispositif destiné à éloigner le conjoint violent du domicile conjugal, en cas de violence, dans cette sphère qui devrait être la plus protégée et qui est malheureusement souvent la plus exposée. Trop souvent, car comment parler de violence dans le monde et comment lutter pour les droits de l'Homme lorsque l'on sait qu'en France nous avons six femmes par mois qui meurent à la suite de violence conjugale. J'ai donc entrepris une série de consultations déjà très avancées pour aussi mettre en application l'article 13 du Traité des communautés européennes en ce qui concerne les discriminations fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle.

Le second problème que je voulais évoquer devant vous est celui de l'intégration réussie des personnes issues de l'immigration, venues de pays où les femmes sont encore l'objet de traitements inégalitaires. Evoquer l'intégration, c'est évoquer les femmes, c'est considérer qu'elles en sont les premiers vecteurs de réussite, mais qu'elles peuvent aussi en être les premières victimes en cas d'échec. La France, pays des droits de l'Homme, arrêterait-elle ses valeurs fondamentales aux frontières de certains quartiers devenus des lieux de non droit ? Evidemment non, et bien au contraire, il ne saurait être question, et c'est toute la politique d'intégration qui est à revoir, de confiner, dans un isolement coupable, des jeunes femmes qui, aujourd'hui, font entendre leurs cris et leur exigence de dignité.

Nous avons réuni, ce jeudi 27 mars, les cabinets ministériels concernés, les responsables des directions des ministères des Affaires sociales pour entendre ces jeunes femmes, celles qui ont organisé la marche des femmes, préciser leurs attentes car elles sont exemplaires d'une volonté d'émancipation, d'affranchissement et d'affirmation de soi. Le premier ministre souhaite, en effet, qu'un plan d'action concret, rapide et parfaitement adapté soit mis en place. Je m'y emploie, naturellement, avec ces jeunes femmes directement qui ont su briser l'omerta, elles nous ont parlé, mais beaucoup trop d'entre elles sont encore silencieuses et invisibles. C'est un enjeu essentiel car toutes les jeunes filles issues de l'immigration ne rencontrent pas des difficultés, certaines sont même – il faut s'en réjouir – de grands exemples de réussite, mais il existe aussi des lieux où il n'est pas seulement question de diriger sa vie, mais d'assumer sa survie. Aujourd'hui, en France et dans trop de pays européens, cette exigence de dignité, de respect de l'autre est encore un combat de tous les jours.

Je sais que la Grande Loge Féminine de France soutient le combat de ces jeunes femmes et, comme vous, je suis profondément convaincue que la fraternité s'exprime aussi au féminin. Je voudrais terminer ce propos par deux innovations que nous conduisons aujourd'hui dans notre ministère. La première consiste à faire de l'approche de l'égalité, je l'ai dit, pour les entreprises, un facteur de croissance pour la société tout entière. Mais nous souhaitons que l'Etat soit exemplaire et j'ai proposé que les politiques publiques intègrent désormais ce qu'il est convenu d'appeler le « mainstreaming » européen, c'est-à-dire cette capacité, au niveau de la prise de décision, de son évaluation, de son impact, d'intégrer d'une manière totalement résolue et déterminée, l'égalité homme-femme. Par ailleurs, nous allons créer un réseau qui permettra de mettre en interface à la fois la société civile, qui doit de plus en plus émerger.

Lorsque j'observe les talents des associations, les initiatives, les compétences, la richesse des débats, je considère qu'il faut dans beaucoup de cas que cette formidable dynamique puisse se mettre en rapport avec les pouvoirs publics, institutionnels, mais aussi les partenaires économiques et sociaux, mais aussi l'Europe et le reste du monde. Les nouvelles technologies nous permettront de créer un centre de ressources qui, désormais, sur le plan non plus des politiques publiques, c'est-à-dire vertical, mais sur un plan beaucoup plus horizontal, celui de l'ensemble de la société permettra de créer les synergies, l'interactivité nécessaire pour que cette utopie de la parité devienne de plus en plus dans les faits une réalité.

Et, en conclusion, je voudrais terminer sur un mot, celui de la « conscience ». C'est un mot qui marque, là aussi, votre histoire, vos réflexions, votre action. C'est une notion qui vous est proche. Je pense que, là non plus, ça n'est pas du ressort seulement de la foi, c'est une croyance réelle pour moi, les femmes doivent s'affirmer dans leur conscience d'elles-mêmes, diriger leur vie, sentir la place et le rôle qui est le leur dans la société, mais aussi savoir ne jamais accepter l'inacceptable. Cette utopie partagée d'un monde où la dignité de l'être humain est respectée et où la démocratie règne dans la parité est-elle un rêve ? A l'évidence, non. Ce n'est pas un rêve, c'est le but que nous devons poursuivre en élargissant cette conscience de soi à la conscience du monde, à la conscience de l'Europe qui, à défaut d'être un modèle, doit être un exemple, qui doit faire progresser, partout où elle le peut, la démocratie à l'intérieur et la démocratie dans le monde. Mais aussi conscience de l'émergence, de ce que doit être aujourd'hui une étique universelle fondée sur les droits fondamentaux, fondée sur aussi une autre vision du monde : celle d'une société qui fait sa place au partage, qui a le sens de la différence, le sens de la richesse de la diversité et qui, chaque fois qu'elle le peut, fait progresser – permettez-moi de le dire sans emphase – mais au-delà de la démocratie, l'humanité tout entière. Merci.

Coco BONNIER

Merci Madame. Bien, la parole peut maintenant circuler. Si vous souhaitez faire une intervention, vous levez la main.

Anne LE GALL

Madame la Ministre, au-delà de l'exposé élégamment exhaustif que j'ai bien écouté attentivement, je voudrais me permettre de vous poser quelques questions concernant le régime du droit en France. Vous avez parlé du Sénat et justement, à propos de l'évolution de sa composition, mais enfin je voudrais vous dire que le Sénat, qui est élu au suffrage universel indirect est le maintien d'un véritable scandale institutionnel, puisque c'est par le système des grands électeurs et d'eux seuls qu'une des assemblées parlementaires, qui a des pouvoirs de plus en plus importants, pas tout à fait les mêmes que ceux de l'Assemblée nationale, mais désormais ça y ressemble beaucoup, est élu. Alors, vous avez plusieurs milliers de grands électeurs ou une grande partie de ceux qui sont déjà élus sont, de droit, des grands électeurs, et quand ils ont un cumul de mandats ils peuvent ensuite désigner eux-mêmes la personne qui votera, parce qu'on ne vote quand même pas deux fois en France. Or, il faut

vous dire que rares sont les départements dans lesquels le scrutin par listes existe, il faut qu'il s'agisse de la ville de Paris, mais il a été contourné aux dernières sénatoriales puisque ceux qui voulaient coûte que coûte se présenter ont tout simplement présenté des listes. Et comme les voix ont été réparties, eh bien ce sont les têtes de listes, en l'occurrence des hommes qui ont été élus.

Vous comprenez, si on ne voit pas comment ça fonctionne alors on peut dire qu'on peut espérer. Moi je ne crois pas que le monde politique doive être analysé comme une utopie future, mais comme une réalité de droits positifs dont il faut à la fois prendre conscience et avoir une volonté politique de le changer. Voilà un premier point sur le Sénat.

En effet, c'est un scandale quand on sait que le collège électoral est constitué de la totalité des citoyennes et des citoyens, les femmes sont à 52 % et que quand il s'agit du Sénat, on n'a jamais de chiffres d'ailleurs sur le collège, la composition exacte des femmes et des hommes, mais il doit être mâle à plus de 85 %, ce qui est quand même un véritable scandale de fait, mais on ne le dit jamais ces choses-là ! Le changement des régimes électoraux, actuellement en cours, bien que le Conseil constitutionnel va sans doute se prononcer sur sa légalité, enfin sa conformité avec les principes constitutionnels. Mais enfin, ce changement tel qu'il vient d'être établi pour les régionales risque encore de nous faire régresser dans les faits, oh théoriquement non ! et quand on a changé sous la V^e République le mode de scrutin, les femmes, qui étaient déjà pas nombreuses à l'Assemblée nationale, n'étaient plus que 1,87 %, c'est-à-dire très en deçà de ce qu'elles avaient été au moment où elles étaient devenues électrices et éligibles ; bon ça ce sont des questions de faits, là c'est des lois et elles s'appliquent. Mais je conclurai par une étude récente, la loi dite « Sarkozy » sur la prostitution : pas un mot sur le client ! Est-il normal qu'on renforce actuellement la punition et qu'on fasse tomber toute la pénalité sur celles dont on prétend par ailleurs qu'elles sont les principales victimes et quelquefois c'est tragiquement, et que dans le même temps on se garde bien d'assécher la demande en pénalisant celui qui est quand même un complice direct et permanent de cette situation ! Alors là, Madame, je dois dire que je ne sais pas quelle utopie, en effet, invoquer et j'ai envie de dire je n'en veux surtout pas, moi je veux du droit positif !

Nicole AMELINE

Est-ce que je peux répondre ?

Coco BONNIER

Bien sûr.

Nicole AMELINE

Merci infiniment. Sur le Sénat, vous avez raison sur la réalité. Il est vrai que, aujourd'hui, le Sénat, quoique la représentation féminine au Sénat a presque, proportionnellement, plus progressé qu'à l'Assemblée nationale, c'est dire... mais je voudrais faire deux observations. Les récentes réformes sur le scrutin régional et européen ont été au-delà de ce que la loi autorisait, c'est-à-dire que nous sommes passés d'un système qui aurait pu conduire à recréer des blocs,

vous savez, de 4 ou de 6, à l'intérieur desquels, sur les listes, on répartit les hommes et les femmes, donc sur un bloc de 6, on peut avoir 3 hommes puis 3 femmes, etc., ce qui est d'ailleurs une espèce d'approche arithmétique assez péjorative. Nous avons, et c'est une avancée politique pure, puisque là, encore une fois, le droit aurait pu être en retrait. Nous avons fait en sorte que nous prenions cette formule « 1 homme – 1 femme » qui permet de créer une sorte d'évidence. Et de ce point de vue, je ne vous dirai pas que j'ai mené un combat pour obtenir cela, puisque j'ai été entendue très vite, et comprise très vite, mais c'est, me semble-t-il, une évolution très très nette, on sort des principes un peu arithmétiques pour aller vers une évidence politique.

La deuxième observation, c'est qu'aujourd'hui les Conseils municipaux, et je suis également vice-présidente de ma région, je vois émerger une génération « terrain » de femmes qui n'ont aucune envie de laisser leur place dans l'avenir et je compte formidablement sur elles, je les soutiens beaucoup pour qu'effectivement, à partir du moment où la décentralisation, du reste, va leur donner un cadre d'action beaucoup plus important, elles puissent s'exprimer. Mais là où vous avez raison, Madame, c'est que sur un certain nombre de points, nous avons encore du travail. Je veux parler de l'intercommunalité qui, aujourd'hui, s'est formée – on en parle peu – sur les systèmes plutôt anciens puisque ce sont souvent les maires qui ont été désignés dans ces structures de second degré. Deuxièmement, il est vrai qu'aujourd'hui le Sénat, dans la façon dont la désignation, les élections se font, peut introduire un certain nombre d'effets, nous l'avons vu, sur lequel il faut travailler, je le dis avec beaucoup de naturel, tout n'est heureusement pas parfait, mais tout est perfectible. Donc, nous allons travailler sur ce point : quelle est la volonté ? C'est d'accélérer l'histoire, je vous l'ai dit tout à l'heure. Ça veut dire travailler sur les textes et ça veut dire travailler sur les têtes, c'est-à-dire créer une nouvelle culture dans notre pays qui permette de passer d'une forme de droit virtuel à un droit réel, concret.

Je suis juriste, mais je considère qu'aujourd'hui si la société n'intègre pas le caractère positif de l'égalité homme-femme, si des hommes ne portent pas cette idée-là, si ça ne reste que l'affaire des femmes, la question des femmes, nous resterons dans un système globalement assez inégalitaire. Ce que je souhaite, c'est que ce soit un sujet de société porté par toute la société. Et que nous soyons, autant au niveau politique qu'au niveau économique, qu'au niveau social, qu'au niveau sociétal et associatif, tous porteurs, porteuses, de cette formidable idée au motif qu'elle est celle de la modernité.

S'agissant de la prostitution, un mot quand même. La prostitution, nous avons une position claire qui est celle de l'abolition. Nous considérons que toute forme de prostitution est une forme d'exploitation, je n'évoque pas les cas peut-être marginaux, mais globalement c'est une violence. Tout faire pour aider les femmes à ne pas y rentrer, tout faire pour les aider à en sortir. C'est la philosophie qui m'anime dans la loi sur la sécurité intérieure, l'objectif était clair : donner un signal fort aux réseaux internationaux en leur disant qu'ils ne pourraient plus « œuvrer », si je puis dire, sur le « marché » français. S'agissant du client, nous avons élargi les cas où la responsabilité du client est mise en cause, mais il n'est pas exclu, et nous ne sommes pas du tout fermés à une

réflexion plus approfondie sur ce thème. Je me suis rendue d'ailleurs dans les pays du nord, il est vrai qu'aujourd'hui les expériences développées dans ce domaine sont encore insuffisamment probantes, je le dis parce qu'il n'y a que quelques cas, y compris en Suède, de mise en cause de la responsabilité du client, c'est faible quantitativement pour intégrer une telle disposition dans notre droit positif. Mais sachez que, dans l'esprit, rien n'est exclu et que, précisément, si l'on veut lutter efficacement contre des phénomènes qui sont assimilables à l'esclavage moderne, eh bien à titre personnel, je n'écarterai aucun des moyens.

Jeannine VERRIES – Carcassonne

Je souhaiterais poser à Madame la Ministre la question suivante : combien de femmes y a-t-il au ministère de Monsieur Raffarin ? La deuxième question : ce ministère a été formé, que je sache, par Monsieur Juppé, qui est très célèbre par l'opération « Juppettes ». Et troisième point : combien l'UMP a dû payer d'amende puisque c'est de cela qu'il faut parler... pour ne pas avoir respecté la parité, les quotas entre hommes et femmes aux dernières élections ?

Nicole AMELINE

Le gouvernement Raffarin compte dix femmes qui occupent, vous l'avez remarqué, des postes éminents, qu'il s'agisse de la recherche, de l'environnement, de la défense. J'estime aussi que l'égalité, parce que c'est un sujet central, à la fois dans la société mais aussi pour le reste du monde est un sujet tout à fait majeur. S'agissant d'Alain Juppé, vous savez la politique ce sont les honneurs et les risques. Je crois qu'il n'y a aucune espèce d'état d'âme à avoir, lorsqu'on rentre dans un gouvernement et quand on en sort, c'est la noblesse, c'est l'éthique de la profession, si j'ose dire, en tout cas de la mission telle que je l'entends. S'agissant des pénalités qu'ont dû acquitter le Parti socialiste et l'UMP, je n'en ai pas d'idée précise. Il est vrai qu'il est regrettable que ce soient les deux grands partis nationaux qui ont payé ces amendes et se sont privés le plus des femmes.

Question du public

Madame, je travaille dans l'industrie, essentiellement avec des hommes, et plus je les observe, plus je suis convaincue qu'aujourd'hui c'est eux qui ont besoin d'un mouvement de libération. J'ai de multiples exemples, à l'occasion de la loi sur le congé de paternité, de jeunes hommes qui avaient très envie de prendre ce congé n'ont pas osé le faire à cause des modèles masculins de générations précédentes dont ils n'osaient pas se différencier. Je me demande s'il n'y aurait pas des actions toutes simples qui pourraient être promues par le gouvernement de manière à installer une image mentale de ce que pourrait être un homme qui partage sa vie et tous les aspects de sa vie de façon égalitaire avec les femmes. Je pense par exemple à d'excellentes émissions qu'on voit à la télévision, des petits feuilletons sur des femmes qui ont des comportements exemplaires ; pourquoi ne pas en faire sur des hommes qui ont des comportements exemplaires ? Pourquoi ne pas faire des concours dans des écoles de médias ou d'audiovisuel sur une construction d'image d'homme moderne à égalité avec les femmes ?

Nicole AMELINE

Je pense que tout commencera aussi par cette vision qu'auront les hommes de leurs responsabilités, notamment familiales. La maternité est effectivement du ressort premier des femmes, mais c'est aussi, je dirais, un sujet qui intéresse toute la société et qui doit aussi passer par le rôle renouvelé des pères et cette image, effectivement, beaucoup plus moderne du père qui peut aller chercher son enfant à l'école, qui peut assumer un certain nombre de tâches, notamment domestiques, sans perdre son statut d'homme tel qu'il l'imaginait. C'est pourquoi je disais que les textes sont importants, mais que les têtes et les esprits doivent évoluer. Il y a là un regard très particulier à avoir, vis-à-vis des hommes, vis-à-vis des pères. Lorsqu'on dit à une entreprise qu'elle a tout intérêt à valoriser le potentiel humain, à réorganiser les horaires de travail – et pas le temps de travail, mais la façon de travailler (pour éviter par exemple que les réunions de direction soient uniquement fixées à 20 heures), c'est de nature à d'abord faciliter la vie, l'articulation des temps de vie et de travail pour les hommes comme pour les femmes. J'ai la faiblesse de penser que ce qui servira les hommes servira aussi les femmes, et inversement. Donc, c'est dans cette approche nouvelle homme-femme qu'il faut que nous situions notamment la démarche des entreprises ; beaucoup d'entre elles l'ont déjà engagée. Et je dois dire que je suis assez sensible à des entreprises qui, par exemple, font aujourd'hui de la parentalité un facteur extraordinairement pris en compte dans les services, dans la façon dont les choses se gèrent à l'intérieur de l'entreprise, et qui ont pris en compte le facteur de la diversité, considérant que la différence, partout où elle s'exprime, est une richesse. En faire un axe de management, une stratégie de développement, là est la modernité. Et fort heureusement, j'observe de plus en plus que, côté jeunes dirigeants ou côté entreprises, avec une vocation plus universelle, on voit bien qu'après la qualité, après la sécurité, après l'environnement ou le développement durable, l'égalité devient un axe véritablement de croissance. Donc je vous rejoins pleinement. Je crois qu'il y a une double action et, dans mes propos, j'essaie toujours de faire en sorte qu'effectivement la cause des femmes passe par celle des hommes.

Coco BONNIER

Madame, vous avez dit tout à l'heure que la loi du 6 juin 2000 avait inscrit la parité dans la loi. Comment pensez-vous qu'elle puisse être inscrite dans la loi quand le terme de parité n'est pas prononcé, quand par ailleurs il s'agit de favoriser l'égal accès des femmes et non pas de le déterminer. Vous avez dit, et on le sait, qu'aux législatives les femmes ont fait les frais, donc est-ce que vous ne pensez pas que, libellées de cette manière-là, on pourrait glisser vers des quotas et finalement s'éloigner gentiment de la parité sans accrocs, au motif qu'il va falloir du temps ; alors, on favorise, on va y aller de plus en plus, mais doucement, gentiment.

Nicole AMELINE

Vous avez raison, le mot « favoriser » ne me convenait pas vraiment, personnellement, je trouvais qu'il était faible. Mais cette loi a déjà été, en soi, une telle révolution culturelle qu'elle a abouti quand même à une forme de

compromis positif... parce que je peux considérer qu'elle a été néanmoins une sorte d'ouverture. Je suis dans la vie politique depuis longtemps et j'ai vécu douze ans à l'Assemblée nationale. J'ai pu observer que si nous ne franchissions pas cette marche du siècle avec une loi – je dis bien une loi dans son concept même – nous serions durablement dans une situation, je dirai, presque de régression. Donc c'est vrai que la loi est imparfaite, vous avez raison ; elle est imparfaite, mais elle a créé une dynamique et surtout une prise de conscience qui fait qu'aujourd'hui, je le disais tout à l'heure, on s'indigne de ce qui était totalement indifférent il y a quelques années. Mais nous y travaillons, nous faisons actuellement des évaluations, l'observatoire de la parité y travaille, nous verrons s'il y a des correctifs à apporter, nous sommes à un peu plus de deux ans, c'est quand même extrêmement récent. Mais ce qui me paraissait, si vous voulez, à l'époque, tout à fait essentiel, c'est que nous franchissions ce petit cap technologique qui me paraissait tout à fait fondamental car, souvenez-vous, les femmes ont été au premier rang de la Révolution française, elles ont raté la marche du XIX^e siècle. Des instances, des associations se sont manifestées à la fin du XIX^e siècle et elles ont raté la marche du XX^e siècle. Je ne pouvais pas concevoir, au regard de l'histoire comme de l'avenir, que nous ratons celle du XXI^e. Donc on a franchi un pas. Mais je suis d'accord pour dire qu'il faudra, sans aucun doute, l'évaluer au regard des différentes consultations nationales et voir comment l'améliorer.

Coco BONNIER

Vous venez de dire qu'on s'indignait. Qui s'indigne ?

Nicole AMELINE

Ah, on s'indigne ?

Coco BONNIER

...à part les femmes.

Nicole AMELINE

Les médias déjà.

Coco BONNIER

Les médias ? Ah non ! (rires)

Nicole AMELINE

Ah ! mais 60 femmes à l'Assemblée Nationale, je sais que personnellement... je trouve qu'il y a eu cette capacité de réaction en disant « mais 60 femmes à l'Assemblée, ce n'est pas possible ». Ce n'est pas possible mais ce n'est pas un mot que j'ai entendu en dix ans, sauf entre nous naturellement, mais je considère qu'il y a eu un franchissement culturel de l'idée de parité au sein, je crois, de la communauté nationale. Simplement, aujourd'hui, on ne peut pas en rester là, c'est-à-dire qu'on ne peut pas en rester au constat de l'insuffisance, nous devons naturellement progresser ; et nous devons progresser de toutes les façons, sur tous les plans, car aujourd'hui ne pas progresser c'est forcément régresser. Sur un sujet comme celui-ci, le mouvement est essentiel et, plus que

le mouvement d'ailleurs, la volonté d'accélérer car nous avons, en Europe – et je salue véritablement toutes les représentantes de nos démocraties voisines qui sont présentes – car nous avons un défi européen autant qu'un défi national, et faire en sorte que l'égalité soit la préfiguration de ce que doit être « une société de partage ». On ne peut pas aujourd'hui regarder le monde, regarder le nord et le sud, regarder le co-développement, regarder les droits de l'Homme, si on ne fait pas progresser chez nous, dans nos familles, dans nos écoles et dans nos entreprises et dans notre vie publique, l'égalité, qui n'est pas forcément d'ailleurs d'un strict point de vue arithmétique, mais qui est plutôt un véritable état d'esprit, une culture qu'il faut promouvoir, et de la manière la plus positive qui soit, c'est pourquoi je reprends mes deux expressions : « contraindre oui, mais convaincre surtout ».

Question du public

Madame la Ministre, je repose la question de ma voisine en ce qui concerne « quelle est la personne qui est votre chef de cabinet ? », est-ce que c'est un homme ou une femme ? Et puis je ne suis pas convaincue de votre réponse en ce qui concerne la loi de Monsieur Sarkozy sur la prostitution. Depuis que le monde est monde, il y a eu des prostituées, d'accord ? Il y a eu des hommes qui ont consommé. On punit les femmes, toujours les femmes. Elles sont punies au foyer, elles sont punies dans la rue et vous, on ne vous a pas entendue, lors du projet de loi, on ne vous a pas entendue et j'en suis navrée.

Nicole AMELINE

J'ai un cabinet strictement paritaire : autant d'hommes que de femmes. C'était une volonté absolue ; puisque je prône l'égalité et la mixité, j'en ai fait effectivement la démonstration, j'imagine que c'est ce que vous attendiez comme réponse. Sur la prostitution, vous n'avez pas entendu, c'est dommage parce que nous avons présenté à Strasbourg – avec l'association le Mouvement du Nid – un plan d'accompagnement social qui est tout à fait essentiel pour, précisément, donner une seconde chance. J'ai passé beaucoup d'heures avec les femmes prostituées et j'ai retrouvé, chez beaucoup d'entre elles, une forme d'humanité perdue. Donc je soutiens non seulement les associations qui sont ce lien parfois un peu ténu, mais formidable, irremplaçable, entre elles et le reste de la société. Et nous avons mobilisé les moyens à la fois des Affaires sociales, mais aussi du ministère de la Justice, mais aussi de l'Intérieur, en créant un observatoire interministériel qui permet de mobiliser les moyens, notamment en hébergement d'urgence, mais aussi, et ça va être l'objet d'un texte important, sur le droit des victimes. Favoriser l'accompagnement parce que c'est très important si on veut que les jeunes femmes sortent de ce milieu, qu'elles puissent sentir la chaîne de solidarité du départ jusqu'à la réinsertion. Dans le cadre des Commissions des violences, qui sont constituées au niveau départemental, nous sommes en train de mettre en place des dispositifs de prise en compte et de prise en charge. Il me paraissait normal, et ça a été la volonté du ministre Nicolas Sarkozy, de donner et de placer cette loi sous le double signe de l'autorité et de l'humanité. C'est ce qui doit inspirer d'ailleurs notre action et j'ai donc mis en place ce lourd dispositif qui permettra d'être une réponse sociale et surtout de réinsertion

professionnelle à ces jeunes femmes que j'estime devoir être aidées prioritairement parce qu'on ne l'a pas fait pendant des années. La prostitution était considérée comme une violence ordinaire, banalisée, et je ne me suis jamais faite à cette idée.

Marie-France PICART

Madame la Ministre, je voulais vous donner une information qui a été donnée tout à l'heure, lorsque vous n'étiez pas là. Le Parti socialiste aurait payé une amende de 10 millions de Francs pour ne pas avoir respecté les quotas.

Nicole AMELINE

Je suis désolée, alors vraiment je n'ai pas les chiffres précis, mais on est, à mon avis, tout à fait dans les mêmes paramètres.

Marie-France PICART

Tout à l'heure a été posée la question « que faisons-nous finalement, au sein de la franc-maçonnerie féminine européenne ? ». A travers le Comité de Liaison qui est le CLIMAF, c'est vrai que nous échangeons des informations. C'est vrai aussi que depuis 20 ans, nous travaillons ensemble – et nous représentons ici près de 14 000 femmes. Nous avons échangé effectivement sur les lois de nos pays et leur évolution. Maintenant, depuis que la Convention européenne est à l'étude, nous en discutons. C'est ce qui a amené, effectivement, pour nous, la volonté de nous réunir ici et d'avoir trois intervenantes de qualité qui ont exercé – ou qui exercent – des fonctions européennes ou gouvernementales. Je voudrais vous poser la question, parce que c'est un point qui nous importe, au sujet de la Convention : comment faire pour que, dans cette Convention, l'égalité homme-femme soit inscrite comme valeurs et non comme objectifs ? Vous savez effectivement qu'à cette place-là, nous pourrions en cas de problèmes graves pour la personne ester en justice. Et enfin, nous voudrions savoir (j'ai entendu Madame la députée Vayssade sur ce point) si la laïcité s'exerce bien ainsi que la séparation des Eglises et de l'Etat qui est la garantie de toutes les libertés. Alors ma question est la suivante : est-il encore possible ou tout est-il réglé, même si le calendrier paraît prendre du retard ?

Nicole AMELINE

Eh bien, écoutez, à cette heure-là il me paraît difficile de vous répondre. Nous avons fait remonter, naturellement, les questions relatives à l'égalité avec beaucoup, vous l'imaginez, de motivation et de détermination. Moi, je voudrais remercier les députés européens qui ont vraiment œuvré, avec force, sur ce terrain ; j'en ai moi-même parlé au président Giscard d'Estaing, donc je souhaite véritablement que nous puissions... jusqu'au dernier moment, faire remonter nos efforts et notre détermination. Mais j'ai l'intention de prendre des contacts dans les jours qui viennent pour effectivement faire le point sur ce sujet, je crois que c'est très important. C'est très très important parce que l'égalité, c'est l'équivalent de la dignité de la personne et on ne peut pas non plus se battre sur un terrain si on n'a pas effectivement cette consécration dans le Droit européen, ce qui serait d'ailleurs tout à fait normal, eu égard à

l'implication qu'a eue l'Europe depuis plusieurs années sur ces sujets. Je crois que tout a été fait pour que nous puissions obtenir cela, mais je ne ménagerai pas mes efforts jusqu'au dernier moment, je puis vous le dire, et je relayerai votre attente.

Yvette NICOLAS

Madame la Ministre, je crois savoir, et mes collègues avec moi, que, pour vous, les droits de la femme et leur progression ne relèvent plus de l'utopie mais bien de la réalité. Vous nous en voyez ravies. Vous avez donné des axes fondamentaux, vous avez parlé d'un label d'entreprise. Mais je voudrais vous dire quelque chose qui vous a peut-être échappé : vous êtes devant un auditoire de femmes maçonnes, c'est-à-dire de femmes d'action, et j'émetts un vœu, c'est celui que vous ne quittiez pas ce magnifique ministère que vous présidez sans quelque chose de très concret. Alors, sans nous substituer à votre cabinet ministériel, est-ce que vous accepteriez que ces femmes maçonnes qui s'occupent depuis si longtemps de ces droits de femmes puissent parallèlement, à votre cabinet par exemple, vous apporter leur aide ? Est-ce une utopie ou cela peut-il devenir une réalité ? Merci, Madame la ministre.

Nicole AMELINE

Je compte sur vous, je compte sur vous bien sûr ! Comme je compte sur toutes les femmes qui sont engagées, à la fois dans la vie et donc par définition dans leurs droits et dans l'affirmation de leurs droits. Non, non, je suis très sensible à ce que nous puissions, je crois l'avoir dit, mobiliser la société tout entière ; ça n'est pas l'affaire uniquement des politiques, l'égalité homme-femme. Chacun, chacune en France doit se sentir porteur de cette mission qui peut être une croisade à certains égards, mais qui est fondamentale parce que nous n'y arriverons pas. C'est pourquoi je souhaite que la loi soit un cadre de référence. Alors bien évidemment, je pourrais, demain, changer la loi. C'est souvent une faiblesse des politiques lorsqu'on arrive dans un ministère de vouloir changer les lois qui ont été faites par leurs prédécesseurs. Je n'ai pas souhaité le faire parce que je suis quelqu'un de libéral, de tolérant, et je considère que ce qui est bien fait doit rester. La loi a des imperfections mais, pour l'instant, j'estime qu'elle sert de cadre et qu'elle peut être un cadre utile à l'action, même si dans les faits, malheureusement, son application est très lente. Ce que j'ai souhaité faire, c'est mobiliser et c'est faire en sorte qu'une conscience nouvelle émerge. Donc cette conscience doit être enrichie. Merci d'y apporter votre précieux concours.

Question du public

Je voudrais revenir sur l'égalité des salaires. Il me semble que s'il y a une égalité qui ne devrait même pas se discuter, parce qu'elle est quasiment arithmétique, c'est bien celle-ci « à travail égal, salaire égal ». En ce qui concerne ce point, pour moi, j'ai la chance de travailler dans la fonction publique où la grille indiciaire n'a absolument fait aucune distinction entre les hommes et les femmes. Ce que j'aimerais savoir c'est comment cette exigence peut s'imposer dans le monde de l'entreprise ? Est-ce que c'est là aussi par la

loi, par le règlement, par les conventions collectives, enfin quelles sont vos idées à ce sujet ?

Nicole AMELINE

La question que vous posez est emblématique. « A travail égal, salaire égal », c'est effectivement une des préoccupations les plus tangibles. Il faut la corriger, on devrait plutôt dire « à travail égal, revenu égal », revenu sur l'ensemble de la carrière. Car, en réalité, vous savez que le différentiel aujourd'hui est estimé, dans les pires conditions à 26 %, dans les meilleurs à 11 %. Et ça touche aussi la fonction publique, malheureusement, là où tout devrait être exemplaire. Pourquoi est-ce que je parle de revenu plutôt que de salaire ? Parce qu'en réalité ce sont les interruptions de carrière, j'ai regardé ça d'une manière très très précise, et c'est plutôt le recours au temps partiel qui fait que les femmes sont dans des situations structurelles inégalitaires. Généralement, d'abord, lorsqu'elles choisissent un emploi, elles sont capables d'accepter des conditions – c'est vous, Madame, qui parlez tout à l'heure – des conditions de salaire, de la négociation du salaire et d'une négociation de la progression de carrière et de salaire, probablement inférieures, je ne veux pas dire structurellement parce que ça donnerait presque l'impression que nous sommes dans la nature et non pas dans la culture, donc c'est une question un peu d'éducation. Pourquoi ? Parce qu'elles intègrent d'une manière anticipée les contraintes virtuelles ou réelles que vont entraîner leur fonction familiale et qu'elles se disent « je ne vais pas trop demander parce que je ne pourrai peut-être pas, etc. ».

Donc nous sommes déjà dans une faiblesse presque constitutionnelle, c'est vrai, qui doit être absolument corrigée au départ. La deuxième chose c'est que – et ça c'est une injustice profonde – lorsqu'il y a un congé maternité, d'abord les femmes dans l'entreprise, elles sont très vite ressenties comme celles qui vont demander un congé maternité – ça n'arrive quand même pas tous les ans – et il y a une forme un peu de stigmatisation, mais plus encore lorsque les femmes s'absentent pour un congé maternité, eh bien elles reviennent dans l'entreprise presque culpabilisées, ce qui est absolument inacceptable dans une société moderne, elles devraient revenir avec une sorte de « valeur ajoutée », en tout cas un épanouissement personnel et collectif. Et nous sommes en train de travailler avec les partenaires sociaux pour que, à l'aune, à la faveur d'une formation « plus », pas du tout d'une remise à niveau, je vous rassure, mais d'une formation qualifiante qui pourrait être intégrée à la charnière des périodes de retour, elles puissent revenir sur un poste plus important. Parce que ce qui se passe dans ce cas, souvent, actuellement, c'est qu'elles reviennent et que le retour se fait sur un poste plutôt plus faible que celui qui était le leur avant, et en tout cas pas dans des conditions optimales.

C'est toute cette succession de ruptures, d'affaiblissements, qui aboutit globalement à une carrière très inférieure en termes quantitatifs ; je ne parle même pas du terme qualitatif, c'est-à-dire qu'à 40 ans lorsqu'un homme qui a trois enfants est plutôt au faite de sa carrière, une femme qui a trois enfants à 40 ans, il suffit qu'elle soit dans un foyer monoparental pour qu'elle connaisse plutôt une très grande difficulté de vie et d'être.

Alors, comment allons-nous corriger ? Nous allons faire d'abord en sorte que les partenaires sociaux travaillent sur les correctifs évidents, il est clair qu'il y a des emplois, notamment encore dans la production, qui effectivement par des problèmes simplement de classification d'emplois sont tout à fait inégaux – et là, naturellement, il y a une action de court terme. Mais c'est la formation continue, la validation des acquis de l'expérience, la reconsidération du travail à temps partiel, qui est à la fois la meilleure des idées et souvent la moins bonne, que nous allons faire progresser les femmes dans la détermination de leur carrière.

Permettez-moi de vous citer un exemple : j'étais hier soir avec les jeunes femmes qui ont créé une troupe de théâtre qui s'appelle « les mains bleues », c'étaient les anciennes ouvrières de l'usine Levi's du Nord. Elles se sont reconverties dans le théâtre pour exprimer ce qu'a été leur souffrance de devoir quitter une entreprise qui était toute leur vie, même si les conditions de travail n'y étaient pas simples ; mais nous avons parlé et elles m'ont expliqué que, naturellement, le problème pour elles ce n'était pas tant de quitter leur entreprise que le fait de ne jamais avoir été préparées à ces changements, à ces aléas de la vie qui vont devenir, malheureusement, la règle. Il n'y a plus de rails vers le futur, il n'y a plus de possibilité de penser un instant qu'on va être vingt ans ou trente ans dans la même situation, personnelle, familiale ou professionnelle, donc quand je dis mon objectif c'est de dire aux femmes « vous allez diriger leur vie », c'est d'abord de la préparer, de l'anticiper et d'anticiper les problèmes, et donc de faire en sorte qu'elles aient une projection sur l'ensemble du déroulement de leur carrière, du choix premier du job, parce que c'est quand même extraordinaire que les jeunes femmes se retrouvent souvent dans les mêmes milieux.

Avec Claudie Haigneré, nous lançons une action sans précédent sur les femmes et la science, et les nouvelles technologies ; elles ont déserté ce secteur formidablement important, c'est la compréhension du monde, c'est l'évolution du monde, c'est l'intelligence. Comment les femmes peuvent-elles être absentes de cette évolution des techniques ? Donc nous allons relancer ces choix premiers, mais surtout faire en sorte que ce soit avec les partenaires sociaux, par le biais notamment des formations continues.

Et puis aussi, j'y reviens, comment une femme peut-elle mener sa vie professionnelle si elle n'est pas soutenue par des crèches interentreprises, par des modes de garde diversifiés et aussi par un partage des tâches et des responsabilités chez elle qui les déculpabilisent des trois ou quatre vies qu'elle doivent mener de front, aujourd'hui, et dans lesquelles elles ont quelquefois du mal à se retrouver. Donc c'est un changement assez global et cohérent, mais qui aboutira probablement à une capacité des femmes à être plus autonomes et à mieux négocier et à mieux vivre leur vie professionnelle.

Françoise BLUMENTHAL

Pour revenir sur une intervention d'une participante à ce colloque, est-il possible, puisque plusieurs personnes de cette obédience ont réfléchi au problème, de nous considérer à titre de partenaires et de prendre contact directement, éventuellement avec votre directeur ou votre directrice de cabinet, pour être reçues et réfléchir ensemble avec vous sur ce problème ?

Nicole AMELINE

Réponse : oui. Oui, je ne me répète pas, je vous dis oui, bien évidemment, nous serons toujours très heureux. Je sais la part qui a été la vôtre à un certain nombre d'innovations. Nous avons besoin de talents, d'intelligence et d'imagination, aujourd'hui, et surtout de courage dans l'action.

Coco BONNIER

Bien. Donc vous l'avez compris, ne pas rester dans l'exception française dans ce qu'elle a de pire. Et nos trois intervenantes nous l'ont dit : le degré de démocratie d'un pays se mesure à la présence des femmes à part égale avec celle des hommes. La bataille est loin d'être terminée. Pour conclure ce colloque, en tout cas cette matinée, avant de vous donner quelques précisions pour cet après-midi, je donne la parole à Gloria Vannini, présidente du CLIMAF.

Gloria VANNINI

Je veux seulement remercier Madame la ministre qui nous a donné beaucoup de raisons pour réfléchir. Et maintenant, à la fin de cette matinée, je pense que vraiment, la situation de la France, vous l'avez bien expliquée, est un peu unique. C'est parce que vous débattiez beaucoup sur la représentativité, sur les lois électorales. Dans les autres pays peut-être que, c'est bien clair maintenant en ce qui concerne l'idée de la parité en Italie, on a eu finalement la modification de l'article de la Constitution qui dit que l'Etat ne doit plus faire une promotion de la parité, mais il doit la garantir comme une chose acquise, et désormais elle est acquise. Et maintenant on peut passer au débat sur la loi électorale. Mais au-delà de ces différences, je pense que toutes les femmes, dans nos différents pays, doivent s'engager dans un programme qui devra porter en avant surtout ce changement culturel de la femme, non seulement à travers la parité, mais aussi à travers les lois qui se réfèrent au travail.

Madame la ministre a bien dit « les lois qui se réfèrent à la parentalité », je dis aussi celles qui se réfèrent à l'instruction. Par exemple, en Italie, on a maintenant une réforme qui permet aux enfants d'aller plus jeunes à l'école. Cela permet de résoudre le problème des premières années de la vie, parce que la femme est engagée « dans le problème des fils », surtout, jusqu'au moment où ils vont à l'école, et ce sont surtout les trois premières années qui comptent.

Et maintenant on peut aussi inverser l'ordre entre la femme et l'homme, c'est cela la parité, selon les possibilités de travail. Mais je pense qu'il faut faire beaucoup, beaucoup attention aussi aux cinq premières années. La femme a la grossesse mais tous les deux ont la parentalité, et il faut trouver la manière de permettre à l'homme et à la femme de porter en avant leur devoir de parent, et il faut s'engager afin que les institutions de nos pays puissent soutenir la parentalité de tous les deux. Je crois que c'est en cela que chacun connaît sa réalité, avec des différences nécessaires, on peut porter en avant le même but, si on a ce but clair dans la tête. Et je remercie de nouveau Madame la ministre parce que, avec ses mots, elle a contribué, je pense, à faire la clarté en nous. Merci.

Coco BONNIER

Avant de nous séparer je voudrais vous dire qu'il va être question de « mainstreaming » cet après-midi. Nous allons être dans la prospective et voir quelle est la réalité de l'égalité entre les hommes et les femmes, à l'intérieur d'une tenue solennelle que nous aurons à partir de 15 heures : Françoise Mic., qui a été Directrice Générale du Centre National d'Information des Femmes et qui a beaucoup œuvré sur le plan européen, traitera du thème « *les femmes et l'Europe, aujourd'hui et demain : un autre regard* ».

Tenue au 1^{er} degré
2^e partie de la journée CLIMAF

Françoise MIC.:

« Les Femmes et l'Europe, aujourd'hui et demain : un autre regard »

LES FEMMES ET L'EUROPE, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

UN AUTRE REGARD

Les femmes et l'Europe : aujourd'hui.

Ce matin, Marie Claude Vayssade, forte de son expérience européenne et de son long chemin militant aux côtés des femmes en lutte pour leur dignité et leur juste place dans le monde, nous a brillamment présenté les étapes de l'intervention communautaire en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Son intervention nous a permis de comprendre comment les institutions, Parlement, Commission, Conseils des Ministres et Cour européenne de Justice, ont contribué à éclaircir l'espace juridique, à ouvrir des voies nouvelles, à imposer aux États membres, avec l'aide des associations féminines et féministes, avec l'aide des intellectuels, la rédaction et le vote de lois et de mesures égalitaires afin de remplacer ce que la Philosophe, Geneviève Fraisse, analysant le fonctionnement de nos démocraties, avait justement appelé le « texte absent ».

Et parmi les étapes présentées ce matin, j'ai choisi d'en regarder rapidement cinq avec vous, afin d'insister sur l'extraordinaire changement sociétal, né de ce que Marie Claude Vayssade a appelé une « culture de l'égalité ».

1995 : Pékin

3^e conférence internationale des femmes : des milliers de femmes venues de tous les continents, rassemblées afin de faire entendre leurs voix, faire entendre leurs aspirations de citoyennes et pour revendiquer leur juste place sur toutes les scènes du monde.

Deux mots ont jailli de leur dialogue, éclairant la déclaration finale, jetant les bases de l'action commune, donnant aux États la responsabilité et le devoir d'inscrire, dans le droit et dans les faits, l'obligation d'égalité !

« Mainstreaming » et « empowerment » sont désormais indissociables, et même si dans nombre de langues, une phrase ne suffit pas à les traduire, ils affirment l'obligation de l'intégration du principe d'égalité des femmes et des hommes dans toute l'action publique et l'obligation de la mise en œuvre de stratégies multiples afin de donner aux femmes comme aux hommes, à parité, les clés d'accès au pouvoir, pouvoir de faire, d'agir, d'intervenir, de décider...

L'approche intégrée de l'égalité est aujourd'hui considérée dans l'ensemble des États membres de l'Europe comme un des principal moyen d'atteindre l'égalité » de fait en mobilisant explicitement l'ensemble des actions et des politiques générales.

1997 : deuxième grande étape

Adoption d'un nouveau traité, le traité d'Amsterdam

Dès le traité de Maastricht, l'immense majorité des associations féminines et féministes, appuyées par les institutions de l'égalité et nombre de parlementaires nationaux et européens, se sont mobilisées afin que le nouveau traité en préparation prenne en compte, en l'inscrivant au sein même de son préambule, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, légitimant ainsi les fondements d'une nouvelle citoyenneté.

Grâce à cette mobilisation, le traité d'Amsterdam réaffirma l'importance de l'égalité des femmes et des hommes dans quatre de ses articles (2-3-13-237)

Ce nouveau traité a eu pour effets immédiats et à plus long terme, d'établir une nouvelle base juridique, créatrice de droits nouveaux ; en confiant à l'Union et aux États membres la mission d'éliminer les facteurs d'inégalités, de lutter contre les obstacles qui, dans nos démocraties, empêchent toujours les femmes d'être des citoyennes à part entière, de promouvoir pour cela, les mesures visant à instaurer une égalité véritable, et cela dans tous les domaines, qu'ils soient sociaux, économiques, politiques, culturels, familiaux ou environnementaux.

Pendant des décennies, l'Europe, ou plutôt les institutions européennes, avaient privilégié l'espace privé et l'espace économique. Désormais, l'accès à l'espace public et à sa gestion, est au cœur des préoccupations affirmées par ces mêmes institutions, et son inscription dans un ensemble de recommandations et de directives signifie pour les femmes d'Europe, une avancée considérable.

Décembre 2000 : Adoption à Nice de la charte européenne des droits fondamentaux

Cette charte constitue en Europe, une ouverture démocratique et citoyenne sans précédent. Les discriminations, dans leur totalité, sont déclarées illégitimes, interdites même !

Un article entier (article 23), est consacré à la reconnaissance de l'égalité entre les femmes et les hommes comme droit fondamental.

Décembre 2001 : Déclaration de Laeken

J'ai choisi d'en lire avec vous deux passages : « le nouveau rôle de l'Europe est dans un environnement mondialisé. Quel est le rôle de l'Europe dans ce monde transformé ? Maintenant qu'elle est enfin unie, l'Europe ne doit-elle pas jouer un rôle de premier plan dans un nouvel ordre planétaire... L'Europe contient les valeurs humanistes de la Magna Carta, du Bill of rights, de la Révolution française, de la chute du mur de Berlin »

Vient alors cette phrase superbe : « le continent de la liberté, de la solidarité, de la diversité, ce qui implique le respect de la langue, des traditions et de la culture d'autrui »

Mais curieusement, le mot « égalité » a échappé au répertoire des valeurs et des principes affirmés par cette déclaration, tout comme le mot « citoyenne » au côté du mot « citoyen » pourtant abondamment cité !

Mais l'intérêt de cette déclaration ne s'arrête pas à ces mots absents ; un chapitre est consacré à décrire et je cite « la voie vers une constitution pour les citoyens européens », et dans ce chapitre, l'Union européenne met un nouvel ouvrage sur le métier : la Convention sur l'avenir de l'Europe ; une nouvelle trame est alors montée : celle du projet de traité constitutionnel.

Mars 2003 : Où en sommes nous ?

Je m'appuierai à nouveau sur les propos de Marie Claude Vayssade et sur les alertes du Lobby européen des femmes, pour insister sur un certain danger, pour souligner que les acquis communautaires en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, si nous n'exerçons pas notre devoir de vigilance citoyenne, risquent d'être à nouveau absorbés dans le neutre des généralités.

La demande des femmes et de tous les démocrates européens aujourd'hui, est que l'égalité en tant que valeur de l'Union et condition préalable fondamentale à la démocratie européenne, soit clairement inscrite à l'article 2 de l'avant projet du traité constitutionnel, que la réalisation de l'égalité soit un des objectifs de l'Union, inscrit dans l'article 3, qu'une nouvelle disposition rende obligatoire la participation des femmes et des hommes dans la prise de décision et cela, dans toutes les assemblées, organes et institutions de l'Union, et que cette nouvelle disposition soit introduite dans le titre IV de l'avant projet.

Je ne citerai pas toutes les recommandations portées par le Lobby européen des femmes, mais je souhaite insister sur celles qui concernent les politiques et la mise en œuvre des actions de l'Union, sur le souhait fortement exprimé qu'un nouveau chapitre concernant l'égalité soit introduit dans la deuxième partie du projet sous le titre III intitulé « politique et actions spécifiques » afin qu'un cadre juridique clairement défini engage l'Union à garantir les droits fondamentaux des femmes et des petites filles, interdisant toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe, interdisant toutes les formes de violences envers les femmes y compris la traite et la prostitution !

Dans ce même contexte, le comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, siégeant à Bruxelles, dans son dernier avis sur la dimension d'égalité, précise que le futur traité constitutionnel reflétant les aspirations des femmes et des hommes de l'Union et garantissant la parité et la démocratie ne se conçoit pas sans donner à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, le même statut juridique qu'aux autres politiques de l'Union, affirmant haut et clair qu'il ne peut y avoir de démocratie sans égalité entre les sexes.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui !

Qu'en sera-t-il demain ?

Nous avons une année pour exercer ensemble, une pression citoyenne humaniste auprès de nos parlementaires, auprès des membres de la

Convention, soutenant ainsi les défenseurs d'une société civile reconnue, et responsable!

L'Europe de 2004 a rendez-vous avec la question du monde, avec la question humaine et dans cette « Unitas multiplex » dont parle si bien le sociologue Edgar Morin, l'enjeu d'une nouvelle qualité démocratique sera déterminant pour l'avenir.

Nous sommes en train d'écrire, femmes et hommes, un nouveau récit fondateur, créateur de liens différents, sociaux, politiques, affectifs, symboliques... Un nouveau récit prônant la nécessité d'une qualité majeure de démocratie, la nécessité d'une démocratie supérieure à toutes les formes de démocratie que l'humanité a connu jusqu'ici !

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : une démocratie sexuée, une démocratie paritaire, une démocratie qualitativement nouvelle qui va permettre à tous les individus qu'elle rassemble d'avoir les mêmes droits, les mêmes chances et d'agir à égalité.

Il s'agit pour demain de faire de l'Europe, une nouvelle communauté, basée sur un sentiment d'appartenance et de reconnaissance mutuelle, peuplée d'êtres humains qui acceptent librement d'avoir un destin commun !

Peuplée d'êtres humains qui affirment leur désir d'un nouveau pacte fondamental soutenu par les principes de liberté, d'égalité, de fraternité.

La nouvelle conscience européenne est une conscience de la diversité et de la complexité à laquelle s'ajoute peu à peu la conscience d'une communauté de destins. Et cette nouvelle conscience est créatrice d'une nouvelle culture, une culture de l'égalité fondatrice d'une identité différente, imposée non par le passé mais par l'avenir.

Pourtant, et nous le savons bien, toute nouvelle culture va puiser dans ses fondements symboliques afin de transcender la vie.

La culture est l'élément appris du comportement humain, comportement éminemment symbolique, puisque c'est en usant de symboles que l'être donne du sens à sa vie.

Pendant des millénaires, et les mythes et l'histoire nous le rappellent avec insistance, l'espace culturel fut essentiellement masculin. Et alors que la culture est par nombre de cotés, dynamique et manifeste de changements, cet espace là fut curieusement stable !

Marquées par la philosophie des droits de l'homme, nos sociétés semblent avoir passivement admis qu'homme et universel ne faisait qu'un.

Avec l'affirmation de l'égalité et la reconnaissance d'une humanité sexuée, nous avons vécu à la fin du 20^e siècle, dans l'histoire de nos sociétés européenne, une révolution culturelle sans précédent. Un processus d'acculturation souterrain d'abord, puis de plus en plus éclairé a bouleversé les représentations du passé.

Avec la culture de l'égalité, une nouvelle conception de l'existence a vu le jour et nous savons bien à nouveau, que seules les conceptions de l'existence portent un sens, en se référant aux valeurs qu'elles désignent.

Une culture de l'égalité des femmes et des hommes nous conduit à avoir une autre vision du monde, à porter un autre regard, à aspirer et croire à une société meilleure, et croire à une société meilleure, c'est dans une démocratie, refuser une politique sans autre vision que numérique ou clanique.

C'est vouloir une politique et une administration de la cité paritaire, soutenue par ses citoyennes et des citoyens soucieux d'un avenir commun.

Cela veut dire alors, qu'une culture de l'égalité demande de regarder autrement la citoyenneté, donne pour consigné aux femmes et aux hommes qui gèrent la cité, d'allier intelligence, connaissance, prudence afin de faire les meilleurs choix entre tous les possibles. Et ces possibles, nous devons nous en convaincre, les en convaincre, ne se comparent qu'en termes de valeurs.

Aucune décision politique n'est neutre en termes de valeurs. Derrière l'intérêt général, refuge nous l'avons vu pendant des siècles de multiples discriminations sexuées, se révèlent plusieurs conceptions de l'existence. Les choix ne sont jamais neutres : choisir, consiste à valoriser, en politique par exemple, certaines références par rapport à d'autres. Et ces références, hier encore étaient pour l'essentiel masculines, nombre oblige !

Posons-nous cette question : peut-il demain, à l'échelle d'un continent, et durablement, exister une culture reconnaissant une humanité sexuée ?

Toute culture possède intrinsèquement un principe de sélectivité, principe qui conduit actrices et acteurs à ne pas opérer face aux enjeux, les mêmes classements et donc, à ne pas définir les mêmes priorités.

Depuis des siècles, les élites masculines de l'Europe ont puisé dans l'histoire, la tradition et les mythes fondateurs, la conception quasi messianique qu'elles avaient de leur propre action, qu'elles avaient d'un jeu politique et sociétal basé sur le même texte, les mêmes codes.

Le temps est venu où les codes vont changer, le texte sera réécrit, des nouveaux mots éclaireront décrets, lois, articles, recommandations, traités, ou constitutions, porteurs de valeurs ajoutées.

La nécessité d'une mobilisation identitaire à l'Europe de demain, à l'Europe élargie, à l'Europe en paix, n'a de chance de succès, que si elle fait appel à l'identification à une société différente, dans laquelle les individus, femmes et hommes, vont se reconnaître de façon prioritaire. Et cette nécessité de reconnaissance oblige à revenir aux principes fondateurs de la démocratie, à cette « doxa » grecque qui permettait le dialogue, la confrontation des opinions ; la création d'une opinion commune, et les possibilités de la contredire...

En ce début de siècle, l'agora a changé : les femmes ont pris la parole, ont apporté la contradiction, ont forgé leur propre opinion, ont défié les normes en refusant un système d'inégalités au cœur même d'un système de valeur égalitaire !

Et cette prise de parole est lourde de conséquence pour demain, car elle signifie, elle nous signifie, le refus de la glorification de l'impuissance, de la passivité, de l'indifférence, de l'individualisme refuge.

L'exigence démocratique fondatrice d'une nouvelle société, d'une nouvelle citoyenneté, a pour corollaire la nécessité d'avoir en main, tous les outils de la décision politique afin de « participer ». Parce qu'elles n'ont pas pu, su ou parfois voulu participer, les femmes jusqu'à présent n'ont guère été actrices du jeu politique européen, car comme l'affirme si bien Geneviève Fraisse, « la démocratie a su produire l'exclusion par une série d'empêchements réels et imaginaires, juridiques et médicaux, littéraires et philosophiques »...

Défendre la parité en politique s'inscrit dans une dynamique démocratique, dans une pensée nouvelle qui affirme clairement que dans une démocratie, l'exclusion des femmes de tous les lieux où se prennent les décisions, est illégitime.

Pourtant la parité en politique dans la plupart des États membres est loin d'être réalisée. Elle se heurte toujours à nombre de frontières symboliques. Il n'est pas neutre que ce matin, la Ministre ait insisté sur son caractère utopique ! Pourtant nous le pressentons, c'est un levier pour la démocratie d'aujourd'hui et de demain.

L'être humain pensant, agissant, laisse derrière lui des références pour l'humanité prochaine. Il laisse derrière lui un ordre porteur de sens. Il s'inscrit dans le long terme d'une humanité qui a eu enfin le courage de s'affirmer sexuée et qui désormais se fera reconnaître comme telle, avec l'aide de tous les hommes et de toutes les femmes.

Une culture de l'égalité ne repose pas seulement sur une égale représentation des deux sexes dans les espaces de pouvoir, elle nous permet d'affirmer que l'égalité des femmes et des hommes est l'essence même d'une démocratie ouverte sur l'avenir et d'affirmer que même à l'échelle d'un continent une nouvelle citoyenneté est possible.

Pendant plus de deux siècles, nous avons fait d'un même modèle universel, un idéal en prenant un risque, celui de la pétrification d'un modèle jugé indépassable. Or celui qui n'avance pas stagne et bientôt recule !

Certes la démocratie, telle que nous la rêvons aujourd'hui en Europe, n'a pas atteint sa forme achevée ; Edgar Morin dit même qu'elle est une solution qui nous pose des problèmes, mais il affirme aussi, et je le cite « que la vie démocratique de l'Europe attend son second souffle » ; pour lui « nous ne sommes pas à l'ère des achèvements mais à celle des commencements démocratiques ».

Aujourd'hui, politologues, journalistes, associations et Eurobaromètre, insistent sur ce qu'ils appellent le « déficit citoyen ».

A la fin du 18^e siècle déjà, Condorcet attirait notre attention en écrivant que « la chose publique devient digne d'intérêt en fonction de la part qu'y prennent les citoyens, de son rapport au droit et à la constitution définie comme garantie contre l'arbitraire et l'intolérance ».

Aujourd'hui, nous écrivons que la chose publique devient digne d'intérêt en fonction de la part qu'y prennent les citoyennes et les citoyens, devient digne d'intérêt lorsqu'elle leur permet de participer aux instances décisionnelles, là où se font et défont les lois, là où la démocratie se lit comme un texte ouvert !

La politologue Dominique Schnapper précise que « les philosophes et l'expérience historique ont montré depuis longtemps qu'aucune organisation sociale ne se prolonge, si elle n'est pas soutenue par une volonté des individus de vivre ensemble, de respecter un certain nombre de valeurs et de normes communes et d'agir collectivement ».

Or, dans une société démocratique nouvelle, comme veut l'être l'Union européenne, aujourd'hui et demain, lutter contre le déficit citoyen, c'est avant tout donner à tous les individus le désir et les moyens d'une volonté de vivre ensemble et c'est lui donner du sens !

Donner du sens au projet européen : n'est-ce pas là le grand défi citoyen de ce début de siècle ? Car seul le sens, nous le savons, est porteur d'espérance, seul le sens permettra de mettre fin à cette mise en retrait citoyenne.

Une société en devenir, une citoyenneté en devenir, affrontent aujourd'hui l'épuisement d'une certaine conception des rapports entre les individus et l'espace public. Le déficit citoyen s'est appuyé à la fin du 20^e siècle ; sur une crise de la représentation et la mise à l'écart des femmes a ajouté à cette crise ; mais le découragement n'est plus la solution, le chemin est ouvert, soyons en convaincues car, et je citerai à nouveau Dominique Schnapper, « l'affirmation de citoyenneté ne reste pas à long terme sans effets sur les démocraties ».

Nous sommes situées à un moment essentiel de notre histoire européenne, face à deux challenges : faire de l'Europe, ce continent de nos rêves, un projet humaniste et faire de ce projet, un enjeu incontournable.

Au début des années 90, le philosophe Jacques Derrida, nous proposait pour atteindre cet « autre cap », de travailler aux lumières d'aujourd'hui.

Pour reprendre sa belle métaphore, je crois que notre nouveau chantier est de travailler maintenant aux lumières de demain, aux lumières de ce nouveau siècle, dans une Europe éclairée où les deux pôles de l'humanité feront société en donnant du sens à l'humain, en donnant à chacune et à chacun, les outils pour être actrice, acteur, créatrice, créateur de leur devenir commun.

Travailler aux lumières de demain, c'est aussi mettre en œuvre nos principes fondateurs, c'est affirmer comme Kant, que les « lumières, c'est la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle », c'est reprendre possession de ce qui en profondeur et en hauteur, nous fait vivre ensemble, nous fait construire ensemble.

Il n'est pas neutre que les mots de construction européenne reviennent aussi souvent dans les discours et dans les textes. L'Europe de demain doit passer de l'imagination à la réalisation, et pour cela, nous qui connaissons l'art de bâtir, nous devons affiner nos gestes, retrouver l'esprit compagnonique en ayant la même foi dans l'aboutissement de l'œuvre !

Donner du sens à l'Europe, pour nous franc-maçonnnes, c'est participer à cette quête de sens qui ne s'achèvera pas avec le nouveau Traité constitutionnel, mais qui ouvrira la porte vers d'autres horizons humains.

Nous avons la chance en maçonnerie de vivre l'aventure d'une société initiatique, d'une société créatrice de liens dépassant le langage, dépassant les croyances, dépassant les différences, dépassant les histoires...

Et c'est cette expérience que nous pouvons transmettre au monde profane en lui permettant de créer une société nouvelle, une société qui fera le choix, à partir de valeurs communes, de s'ouvrir sans peur à d'autres cultures, sans craindre de perdre son identité.

Travailler aux lumières de demain, c'est à la fois se construire soi-même et permettre aux autres de se construire, à tous les autres... C'est mettre tout en œuvre pour qu'une culture de l'égalité et donc de fraternité éclaire notre monde. Notre chance pour y parvenir, ce sont nos outils, symboliques, intellectuels, façonnés par plusieurs siècles d'humanisme, c'est notre savoir.

Vivre ensemble, ce sont nos traditions, nos récits fondateurs de sens et notre volonté de mettre en commun les ressources de l'esprit.

Travailler, aux lumières de demain, dans ce contexte, c'est affirmer et convaincre celles et ceux qui font les lois, que l'Europe de nos rêves devra être bien plus qu'un nouvel espace, un véritable nouveau monde où la personne humaine sera la plus précieuse de ce monde.

Puisqu'il me faut conclure, j'aimerais revenir à cette fameuse communauté de destins, à cette communauté humaine de pensées, de rêves et d'actions dans laquelle depuis près de 50 années se déroule notre vie, revenir à notre rôle de franc-maçonnés et poser cette question (question entrevue un jour dans un livre dont j'ai oublié l'auteur) mais que je sais nôtre :

Comment nous tenir à la hauteur des temps ?

Nous sommes toutes des chercheuses de sens, car nous savons que dans un univers en continuelle mutation, seul le sens tient lieu de point fixe et de boussole. A partir de ce point fixe et avec cette boussole, nous avons fait le choix d'avancer, nous avons fait le choix de l'avenir, même si celui-ci apparaît dérangent, troublé, inquiétant, convaincues comme l'affirmait Nietzsche que « celui, celle qui connaît le pourquoi, peut affronter tous les comment ».

Rêver d'Europe, aujourd'hui et demain, c'est s'investir, agir, réagir, prendre part, poursuivre, construire, ne pas baisser les bras devant l'immensité de la tâche.

Lorsque la vie a une direction, lorsque faire société à l'échelle d'un continent est un projet conscient et commun, nous approchons de cet absolu humain qui donne du sens à l'existence, et nous marchons ensemble...

S'il vous plaît dit Alice au chat de Cheshire, pourriez-vous me dire quel chemin devrai-je prendre à partir d'ici ?

Cela dépend beaucoup de l'endroit où vous voudrez aller, dit le Chat.

Cela importe peu dit Alice.

Alors il importe peu aussi de savoir quel chemin vous prenez, dit le Chat.....
pourvu que j'arrive quelque part, ajouta Alice en guise d'explication.

Oh, il est sûr que vous y parviendrez dit le Chat, si seulement vous marchez assez longtemps.

J'ai dit.

Françoise Mic.:

29 mars 2003

Messages des Grandes Maîtresses des Obédiences du CLIMAF

En conclusion, certaines Obédiences nous ont fait parvenir un point d'information sur leur pays par rapport au CLIMAF

- Allemagne
- Belgique
- Suisse
- France

Conclusion par la Présidente du CLIMAF

Grande Loge Féminine d'Allemagne

Paris, den 29. März 2003

Beitrag der GM.: der FGLvD, Helga Widmann

Die jüngere sozialhistorische Forschung in Deutschland ist zu dem interessanten Ergebnis gekommen, dass sowohl aufklärerische als auch esoterische Elemente der freimaurerischen Geheimbünde des 18. und 19. Jahrhunderts an der Entwicklung demokratischer Staatsformen beteiligt waren. Ausgeschlossen aus der demokratischen Öffentlichkeit und aus dem geheimen Raum der Freimaurer waren die Frauen.

Seit Beginn des 20. Jahrhunderts sind Frauen in Deutschland formell absolut gleichberechtigt. Im Alltag wird diese formelle Gleichberechtigung jedoch nicht eingehalten. Frauen werden immer noch in den Bereichen Haushalt, Kinder, Soziales zugeordnet und in der Berufswelt benachteiligt.

Besonders Führungspositionen sind überwiegend von Männern besetzt. Frauen im öffentlichen Leben und im beruflichen Alltag fehlt häufig ein Verhaltensrepertoire zur effektiven Bewältigung von Konkurrenzsituationen. In der weiblichen Sozialisation fehlen häufig Möglichkeiten zur Kooperation und es kommt zur Vereinzelung.

Findet sich trotzdem eine Möglichkeit zu Kooperieren, neigen Frauen zu einer negativen Gleichstellung, d.h. sie lassen hervorragende Leistungen einzelner Individuen zu wenig zu. Die Übernahme des freimaurerischen Rituals und der Logenstruktur bietet Frauen einen möglichen Erfahrungsraum, in dem die Entfaltung des Individuums geradezu gefordert wird. Mit einer in der Gruppe positiv bestärkten Identitätsentwicklung wirken Frauen wieder in der Gesellschaft auf die Realisierung des Gleichberechtigungsgedankens hin. Diese politische Arbeit nimmt ihre Kraft aus der Bausymbolik, d.h. aus der Erfahrung von Gleichheit und Verantwortung. Durch die symbolische Arbeit wird tragfähige Handlungsfreiheit möglich.

Diese verantwortungsvolle Arbeit kann nicht auf die einzelnen Länder Europas beschränkt bleiben. Gemeinsam müssen die unterschiedlichen Bedingungen für Frauen in europäischen Ländern mit denselben rituellen und symbolischen Maßnahmen grenzübergreifend bearbeitet werden, da das Ziel überall das selbe ist :

Pluralität in der Gleichheit

Diese kann nur erfahren werden, wenn sich Frauen verschiedener Nationen wie hier bei CLIMAF treffen. Wir freuen uns, dass wir daran teilnehmen und hoffen, dass der gemeinsame Weg einer internationalen FM ein Modell wird, an dem sich Frauen bei ihrer Arbeit an der Gleichstellung in der Gesellschaft orientieren können. An diesem Entwurf könnten wir weiterarbeiten.

Traduction

Les dernières études sociohistoriques menées en Allemagne ont abouti à la conclusion intéressante que les sociétés secrètes de la maçonnerie des 18^e et 19^e siècles ont participé à l'élaboration des différentes démocraties tout autant par leurs aspects ésotériques que par ceux des philosophies des Lumières. Les femmes étaient exclues à la fois de la vie publique de ces démocraties et du monde fermé de la maçonnerie.

Depuis le début du 20^e siècle, les femmes jouissent d'une entière égalité en Allemagne, selon les lois. Cependant cette égalité officielle n'est pas respectée dans la vie quotidienne. Aujourd'hui encore, les femmes se voient attribuer les domaines du foyer, des enfants, du social et elles sont défavorisées dans le monde professionnel.

Les positions de cadres, en particulier, sont occupées en majeure partie par des hommes. Dans la vie publique comme dans la vie professionnelle ordinaire, on constate qu'il manque souvent aux femmes l'éventail des comportements qui leur permettraient de gérer à leur avantage les situations où elles sont mises en concurrence.

D'autre part, les conditions nécessaires à la coopération sont souvent absentes de la socialisation féminine, ce qui entraîne l'éparpillement des énergies. Et même si une possibilité de coopérer s'offre, les femmes tendent à une égalisation par le bas, autrement dit, elles n'admettent que trop peu les performances réalisées par des personnalités sortant de la masse.

En adoptant le rituel maçonnique et la structure de la loge, les femmes accèdent à un espace dont l'expérience est apte à développer l'épanouissement personnel. Son appartenance au groupe, renforçant la prise de conscience de son identité, mène la femme maçonne à exercer une influence sur la société, tendant à réaliser l'idée de la parité. Ce travail politique puise sa force dans la symbolique de la construction, c'est-à-dire dans l'expérience faite en loge de l'égalité et de la responsabilité. C'est le travail symbolique qui rend possible une liberté d'agir qui aboutisse.

Ce travail lourd de responsabilité ne peut trouver ses limites aux frontières séparant les pays d'Europe. C'est ensemble, et au-delà des frontières, qu'il faut élaborer les différentes conditions nécessaires aux femmes des différents pays européens sur les mêmes bases symboliques et rituelles, car le but est partout le même :

Pluralité dans l'égalité.

Celle-ci ne peut être vécue que si des femmes de différentes nations se rencontrent, comme ici au CLIMAF. Nous sommes heureuses d'y participer et nous espérons que le cheminement commun d'une F.:M.: internationale deviendra un modèle vers lequel les femmes puissent s'orienter, dans leur travail visant à une société paritaire. C'est à un tel projet que nous devrions toutes coopérer.

Grande Loge Féminine de Belgique Intervention de Miriam Baudon, Grande Maîtresse de la GLFB

Le CLIMAF constitue pour nous un forum, un cadre dynamique pour communiquer et rassembler, où l'enrichissement et la compréhension mutuels nous permet de rêver et de construire la future maçonnerie féminine. L'union doit être forte pour être porteuse de projets plus intéressants, plus universels.

Grâce à l'étude des symboles qui sont les mêmes au travers des différents rituels, nous sommes à même de participer à une Ten.: dans une L.: dont nous ne comprenons pas la langue car, quand nous nous mettons toutes à l'Ordre, quand les lumières nous éclairent, l'espace est créé, nous ressentons l'émotion et l'union et, jusqu'à la chaîne d'union, nous avons accompli quelque chose d'unique ensemble.

Nous savons qu'aucune maçonne ne peut dicter à une autre la meilleure manière de réaliser ses aspirations, de transmettre sa maçonnerie, de continuer au dehors ce qui a été commencé dans le Temple. En acceptant l'idée de communauté de destin et surtout de responsabilité, la Franc-Maçonne se doit d'aller au fond d'elle-même pour se définir dans le Temple et dans la société. La communauté de destin des femmes est dans leur vie quotidienne, dans leurs rapports avec leur compagnon, leurs collègues de travail, leurs concitoyens et aussi dans la manière dont on s'adresse à elles tout au long de leur existence, ainsi que dans la reconnaissance de leurs aspirations et compétences

Les SS.: membres du CLIMAF ont la chance de vivre dans des démocraties, où leurs droits existent réellement, et en cas de nécessité, peuvent être défendus.

Beaucoup de SS.: belges participent activement au développement de nombreuses associations éducatives, humanitaires et philanthropiques basées sur les principes d'une laïcité aux idéaux élevés apportant ainsi les preuves, si nécessaire, que l'amour du prochain n'est pas un concept réservé aux communautés religieuses quelles qu'elles soient.

Le caractère définitivement et entièrement laïque de la construction européenne est un principe indiscutable pour les SS.: belges. Une structure laïque, tolérante et ouverte permet l'expression de toutes les opinions et sensibilités car elle protège tous les droits.

Une laïcité constructive est donc à prôner auprès des futurs partenaires européens afin que des amalgames dangereux pour l'avenir de la maçonnerie libérale laïque, ouverte et tolérante ne puissent se répandre. Seul, notre exemple de la pratique de cette laïcité positive pourra apporter la preuve que notre idéal humaniste n'est pas un vain mot et que notre idéal maçonnique est un ciment suffisamment solide pour résister à des tentations de désunion sur base de monopoles idéologiques.

Une association telle que le CLIMAF ne peut évidemment pas être basée sur un autre concept car elle reste toujours aussi respectueuse des options de ses membres, tant sur le plan d'une Obédience que de la maçonnerie elle-même.

Présentation de l'Obédience à la date du 21 octobre 2003.

La G.L.F.B. est une fédération de loges travaillant aux trois premiers degrés de la Maçonnerie Symbolique.

Elle initie des femmes libres désireuses de construire un monde meilleur, par le perfectionnement de soi fondé sur le principe de : liberté, égalité, fraternité.

A ce jour (21 octobre 2003), la G.L.F.B. compte 35 LL.: et 1574 SS.:.

Trois rites y sont pratiqués de façon à assumer toutes les tendances qui se manifestent parmi ses membres, à savoir : le R.E.A.A., le R.F.R. et le R.F.

Une de nos LL.: , à Bruxelles, poursuit une mission spécifique : initier des femmes de toutes nationalités résidant à l'étranger ou temporairement en Belgique.

Nous travaillons en 3 langues : français, néerlandais et anglais.

Nos LL.: se répartissent comme suit : 30 en Belgique, 4 aux USA et 1 au Danemark.

1 L.: est en formation à Odense (Danemark) et 1 triangle à Gand (Belgique).

Les excellents rapports avec nos FF.: et SS.: d'Obédiences Amies sont illustrés par des contacts réguliers entre les 4 G.:M.: ainsi que par de nombreuses Ten.: Inter obédientielles.

Nous avons des protocoles d'accord de double appartenance avec la G.L.F.F., la G.L.F.S., la G.L.F.A. et le G.R.M.F. (Grand Rite Malagasy Féminin).

Grande Loge Féminine de Suisse

FEMMES ET DEMOCRATIE COMMUNAUTE DE DESTIN ET DE RESPONSABILITÉS

Dans l'une des plus vieilles démocraties du monde qu'est la Suisse, il aura tout de même fallu attendre jusqu'à la fin du 20^e siècle pour faire accepter l'idée que les femmes – pourtant aussi instruites, actives, compétentes et responsables que les hommes – puissent avoir les mêmes droits civiques qu'eux.

Ce n'est en effet que depuis 1971 que les femmes peuvent être élues au Parlement fédéral et qu'elles ont le droit de vote, soit à peine un peu plus de 30 ans. Quant à leur homologues masculins, cela fait plus de 150 ans (1848) qu'ils bénéficient de la démocratie directe.

Ce colloque du CLIMAF nous permet de constater que même si nous ne faisons pas partie de l'Europe unie, les préoccupations des femmes de Suisse sont exactement les mêmes que celles de nos SS.: d'Europe, voire du monde à savoir :

- sous représentation des femmes au niveau des postes à responsabilité et politique car les structures d'accueil ne sont pas adaptées et il devient difficile de concilier vie privée et vie professionnelle,
- relevons encore que si la constitution suisse prévoit depuis 1945 déjà une reconnaissance du droit lié à la maternité au niveau fédéral, nous l'attendons toujours... l'accouchement de cette loi est bien douloureux et dépasse l'entendement.
- difficulté pour faire appliquer une loi d'égalité qui semble pourtant avoir été adoptée dans tous les pays d'Europe,
- précarité des femmes par manque de qualification – en Suisse 87 % des foyers monoparentaux sont dirigés par des femmes,
- la violence faite aux femmes et aux enfants.

Nos sociétés dites modernes ont encore bien du chemin à faire pour permettre véritablement aux femmes de s'impliquer plus intensément dans la vie de la cité. Ceci suppose un ensemble de dispositions susceptibles de permettre aux hommes et aux femmes de mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il n'est en effet plus acceptable que la famille constitue un handicap pour les femmes, ceci que ce soit au niveau professionnel ou au niveau de son engagement dans la société.

Rappelons encore le modèle patriarcal extrême de certaines sociétés maintenant encore trop la grande majorité des femmes dans une infériorisation culturelle, une dévalorisation sociale et une marginalisation économique, ce débat est d'ailleurs plus que jamais d'actualité.

D'autres défis nous attendent avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Là encore il faudra veiller à ce qu'elles ne soient pas un nouveau moyen de discrimination envers les femmes, il faudra veiller à leur donner équitablement accès à ces technologies pour qu'elles ne soient pas l'objet d'un monopole masculin.

La lutte contre la pauvreté, les conditions de vie et le travail précaires, la violence sous toutes ses formes sont les revendications qui unissent dans la même communauté de destin toutes les femmes d'Europe et d'ailleurs. Ni la violence, ni la pauvreté, ni l'exploitation ne sont des fatalités, c'est en s'attaquant aux sources de ces critères de discrimination que l'on pourra faire évoluer le mode de pensée de notre société.

Dans la vie profane, la réalisation de cet objectif passe avant tout par le système d'éducation tant au niveau familial que social. Cet objectif est en outre autant l'affaire des femmes que des hommes. Il ne s'agit en effet pas d'ériger un modèle contre un autre, mais bien d'harmoniser un système égalitaire encourageant les femmes à assumer leurs responsabilités. Car de nos jours malheureusement droits égaux ne riment encore pas avec responsabilités égales.

Je terminerai cette planche suisse en empruntant une phrase de notre Rituel légèrement modifié en disant « femmes d'Europe, ensemble prenons notre place, prenons en main notre destin et assumons nos responsabilités ».

La prise de responsabilités peut mieux se faire si nous prenons conscience de l'ampleur des problèmes auxquels les femmes doivent faire face. Grâce au CLIMAF qui a organisé le colloque de ce jour, nous avons toutes fait un premier pas qui nous permettra de pousser notre réflexion encore plus loin. Au travers des exposés nous avons perçu ce qui unit toutes les femmes d'Europe dans leurs difficultés quotidiennes mais, par-dessus tout, nous avons encore plus pris conscience de notre communauté de femmes. Le CLIMAF est un outil de travail précieux qui offre un lieu de discussion et qui permet à des femmes venues de tous horizons d'échanger des idées, de partager leurs expériences. Prenons-en grand soin.

J'ai dit
Marie-Françoise Rast

La Grande Loge Féminine de France en quelques mots

Par Marie-France Picart, Grande Maîtresse

Première obédience féminine dans le monde, la Grande Loge Féminine de France réunit des femmes de tous âges, de tous horizons, de toutes cultures. Elle compte aujourd'hui 11 000 membres se répartissant dans 350 loges.

Ces loges se situent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans les départements d'Outremer : Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, ainsi qu'à Tahiti et en Nouvelle Calédonie.

Mais aussi, dans 6 pays d'Europe : le Luxembourg, l'Espagne, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque ; dans 6 pays d'Afrique : le Togo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Congo et le Bénin et à l'île Maurice ; Outre Atlantique, au Venezuela et au Québec.

Association sans but lucratif, régie par la loi de juillet 1901, la Grande Loge Féminine de France est une puissance maçonnique indépendante et souveraine.

C'est une Fédération de Loges régie par le Pacte Social déposé à la Préfecture de Police à Paris.

Il comprend les statuts de l'association, la Constitution et les Règlements généraux ainsi que les différents traités signés avec d'autres obédiences maçonniques.

- Le droit de législation et d'administration générale est exercé par une assemblée représentative dénommée « Grande Loge Féminine de France ». Cette assemblée se réunit deux fois par an et se compose de toutes les députées, représentantes élues de toutes les Loges.
- Le pouvoir exécutif est délégué au Conseil Fédéral, composé de 33 conseillères élues pour trois ans par l'assemblée générale. Le Conseil est renouvelé par tiers chaque année.
- La présidence de l'obédience est assurée par une Grande Maîtresse élue par l'assemblée, au suffrage direct, parmi les 33 conseillères fédérales.

Fidèle aux principes fondateurs de la Franc-maçonnerie universelle, la Grande Loge Féminine de France respecte strictement les lois du pays. Sa devise est celle de la République Française, « Liberté, Égalité, Fraternité ».

La Grande Loge Féminine de France est aujourd'hui très heureuse d'avoir reçu les Obédiences du CLIMAF pour cette journée de réflexion sur la démocratie et les femmes.

L'ouverture sur l'Europe est pour nous, effectivement, une communauté de destin et de responsabilités, et nous sommes sûres, que, demain d'autres obédiences féminines, dans d'autres pays, nous rejoindront.

Merci à toutes pour votre présence et votre attention. Je passe la parole à la Présidente du CLIMAF, Gloria Vannini.

Discours de clôture Gloria Vannini, Présidente du CLIMAF

On est arrivé à la fin d'une journée fatigante mais productive. A travers la discussion, on a compris la nécessité d'être présente d'une manière concrète dans la vie profane.

La maçonnerie est un ordre initiatique et symbolique, le travail est fait dans les loges et il ne faut pas le communiquer à l'extérieur, mais les femmes maçonnes sont aussi citoyennes présentes dans leurs respectives sociétés.

Le CLIMAF représente le lieu où elles peuvent parler de politique et de religion et l'instrument à travers lequel elles peuvent envoyer leur message à la société profane.

Aujourd'hui, on a compris l'importance du moment historique que l'on est en train de vivre, il faut écrire la Constitution européenne et il est important que les femmes maçonnes puissent faire arriver leurs messages à la commission dans les modalités et les temps nécessaires.

Pour cela, on peut envoyer au titre du CLIMAF une communication pour demander que l'Égalité entre les Hommes et les Femmes soit considérée non pas comme les objectifs à réaliser, mais dans les principes de l'Union Européenne. Il faut que les batailles que les femmes européennes ont faites soient reconnues.

Mais le CLIMAF doit considérer aussi la condition féminine de la femme dans le monde et doit chercher les modalités pour créer un contact entre les pays au dehors de l'Europe ; il faut étudier et connaître les différences culturelles et chercher les points de contact entre les différentes cultures.

Donc le CLIMAF a beaucoup de travail à faire dans son futur, je laisse toutes les Sœurs en les remerciant de leur attention et en disant à toutes « Bon Travail ! ».